



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN

Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr



SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE d'AUTOMNE

Tous les clubs du District Artois de Football sont invités à assister à l'Assemblée Générale d'Automne qui se tiendra le :

SAMEDI 14 OCTOBRE 2017 dès 9 HEURES

Salle Pignon – Terrain d'Honneur

(angle de la rue du Stade et de la rue de Cracovie) à MARLES les MINES

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION

Emargement des clubs de 8 Heures à 9 Heures sur présentation obligatoire de la licence et du courrier portant le code barre en vue des votes électroniques.

- ORDRE DU JOUR -

Accueil du Président du District Artois Jean-Louis GAMELIN

Présentation des Personnalités

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Les nouveaux Statuts du District parus sur Hebdo Foot Artois (édition spéciale) N°571bis du mercredi 20 septembre 2017

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- 1) Allocution du Président du District Artois
 - Points d'actualités
 - Film
 - Réorganisation du Football Animation

- 2) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale d'Automne du 15 octobre 2016 à Noyelles les Vermelles paru sur Hebdo Foot Artois n° 546 du mardi 28 mars 2017 et sur Hebdo Foot Artois (édition spéciale) n° 571 bis du mercredi 20 septembre 2017

- 3) Approbation des comptes rendus d'activités des Commissions de District parus sur Hebdo Foot Artois (édition spéciale) n° 571 bis du mercredi 20 septembre 2017

4) Finances

→ Présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2016/2017 paru sur Hebdo Foot Artois (édition spéciale) n° 571 bis du mercredi 20 septembre 2017

→ Rapport du Commissaire aux Comptes

→ Approbation des comptes et affectation du résultat

→ Nomination d'un Commissaire aux Comptes

5) Présentation des modifications aux Règlements Généraux du District Artois

6) Vœu du District Artois

7) Présentation du Budget Prévisionnel 2017/2018

8) Allocution des Personnalités

9) Remise des Récompenses aux Bénévoles

→ Médailles et Plaquettes de Reconnaissance

→ Protocole Artois

Remise des Trophées aux clubs Champions Saison 2016/2017

Remise du Trophée Coupe de France Saison 2016/2017

10) Remise aux clubs présents d'un Ballon et d'une Trousse de premier secours

11) Pot de l'Amitié

**TITRE 2
ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT**

Chapitre 1 : L'assemblée générale

Article 5.2 : Conditions de représentativité

Le délégué représentant une association doit :

- › Etre licencié dans un club dont le siège se situe sur le territoire du district Artois sauf dérogation en application de l'article 3
- › Etre membre d'une association depuis plus de 6 mois
- › Etre en règle, ainsi que l'association qu'il représente, avec la Fédération Française de football, la Ligue du Nord – Pas de Calais et le District Artois
- › Avoir atteint la majorité légale
- › Etre domicilié sur le territoire du district ou d'un district limitrophe de la ligue du Nord – Pas de Calais
- › Jouir de ses droits politiques et civiques

S'il n'est pas président ou secrétaire de l'association, le délégué doit être muni d'un pouvoir du Président et être titulaire d'une licence établie pour la saison en cours. Le pouvoir doit être rédigé sur papier à entête du club et authentifié par le cachet de l'association et la signature manuscrite du président.

Un club remplissant les conditions d'affiliation pour la saison en cours peut se faire représenter en donnant pouvoir au délégué d'un autre club. Ce pouvoir, pour être valable, doit être rédigé sur papier à entête du club, et comporter le date d'établissement, le cachet du club, les noms, prénoms et signature manuscrite du président ou du secrétaire.

Un délégué présent à l'assemblée ne peut représenter au plus que 5 associations y compris la sienne à condition qu'il représente déjà celle – ci. Toute association absente ou non représentée à l'assemblée générale se verra infliger l'amende prévue par le Règlement financier.

A titre consultatif, les membres des commissions de district et le personnel rétribué peuvent assister à l'Assemblée générale.



STATUTS du DISTRICT

TITRE 1

FORME, ORIGINE, DUREE, SIEGE SOCIAL, TERRITOIRE, EXERCICE SOCIAL

Article 1 : Forme sociale

Le District Artois de Football, est une association déclarée, créée avec l'accord de la Fédération Française de football. Elle est régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, les présents statuts ainsi que par les textes législatifs et réglementaires applicables, y compris ceux relatifs à l'organisation du sport en France.

Il respecte notamment les règles déontologiques du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français ainsi que les statuts et règlements établis par la FFF. Le district jouit d'une autonomie administrative, sportive et financière pour tout ce qui n'est pas contraire aux statuts et règlements de la FFF et de la Ligue de Football des Hauts de France.

Article 2 : Origine

Le District Artois de Football, fondé dans sa structure actuelle, en 1997 dans le cadre de l'autonomie accordée par la Ligue du Nord – Pas de Calais a été déclaré à la sous-préfecture de Lens le 11 Avril 1997 sous le numéro 7/04852. Cette déclaration a été suivie d'une parution au Journal Officiel de la République le 03 Mai 1997 sous le numéro 18, modifié le 16 Septembre 1999 et le 09 Septembre 2000.

Article 3 : Dénomination sociale

Le district a pour dénomination : District Artois de Football

Article 4 : Durée

La durée du district est illimitée

Article 5 : Siège social

Son siège est fixé à Liévin (Pas de Calais), Chemin des Manufactures.

Ce siège peut être transféré en tout autre lieu d'une même ville ou de la même intercommunalité par décision du Comité de Direction et dans une autre ville par décision de l'Assemblée générale.

Article 6 : Territoire

Le territoire d'activité du district s'étend sur les arrondissements administratifs d'Arras, Béthune et Lens du département du Pas de Calais

Le ressort territorial du district ne peut être modifié que par décision de l'assemblée fédérale de la FFF, étant toutefois précisé que le ressort territorial est celui des directions départementales des sports, sauf justification expresse et en l'absence d'opposition motivée du ministère chargé des sports.

Article 7 : Exercice social

L'exercice social du district débute le 1^{er} Juillet et se termine le 30 Juin de l'année suivante.

TITRE 2

OBJET ET MEMBRES DU DISTRICT

Article 8 : Objet

Le district assure la gestion du football sur le territoire.

Il a plus particulièrement pour objet :

- D'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football sous toutes ses formes dans le territoire
- De délivrer les titres dépendant de ses compétitions et de procéder aux sélections qui lui incombent
- De mettre en œuvre le projet de formation fédéral
- D'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue et les autres districts et ligues régionales et les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif
- De défendre les intérêts moraux et matériels du football dans le territoire
- Et plus généralement, de prendre toute participation conforme à son objet statutaire.

Le district exerce son activité par tous moyens de nature à lui permettre de développer la pratique du football et d'encourager les clubs qui y contribuent, notamment par l'organisation d'épreuves dont il fixe les modalités et les règlements.

Le district en tant qu'organe déconcentré de la FFF chargé d'une mission de service public déléguée par l'état, défend les valeurs fondamentales de la République Française. Le district applique les dispositions de l'article 1.1 des statuts de la FFF sur le territoire.

Article 9 : Membres du district

Le district comprend les membres suivants :

Les associations affiliées à la Fédération Française de Football ayant leur siège sur le territoire défini ci-dessus

. Des membres individuels licenciés à ce titre, qualité reconnue à toute personne qui exerce une fonction officielle au sein des instances du district, de ses commissions ou de ses organes.

. Des membres honoraires, donateurs ou bienfaiteurs qualité décernée par le Comité de direction à toute personne qui a rendu des services signalés à la FFF, à une Ligue ou à la cause du football.

. Le Comité de direction fixe le montant de la cotisation annuelle à verser au district par ses membres. Ce montant peut varier d'une saison à l'autre et d'une catégorie de membre à l'autre. Les membres individuels non licenciés dans un club et qui exercent une fonction officielle au sein des instances du district, ainsi que les membres d'honneur ne sont pas soumis à cotisation.

Toute personne soumise à cotisation doit verser le montant de celle-ci avant le 31 décembre de la saison en cours (sauf échéance particulière fixée par le comité de direction)

Article 10 : Radiation

La qualité de membre du district se perd :

Pour les clubs

. Par le retrait décidé conformément à leurs statuts ou, à défaut de dispositions spéciales prévues à cet effet, par l'assemblée générale du club

. Par la radiation prononcée par le Comité de direction pour non-paiement des sommes dues au district (notamment la cotisation annuelle) dans les délais impartis.

. Par la radiation prononcée par un organe de la ligue, du district ou de la FFF à titre de sanction dans les conditions prévues par les règlements concernés.

. Par le défaut d'engagement du club dans les compétitions et autres manifestations organisées par le district pendant 2 saisons sportives consécutives.

Pour tout membre individuel ou membre d'honneur

- . Par la démission notifiée au district
- . Par le décès
- . Par la radiation par un organe de la Ligue, du district et/ou de la FFF à titre de sanction dans les conditions prévues par les règlements concernés et/ou par le Comité de direction du district pour non-paiement des sommes dues au district dans les délais impartis.

TITRE 3

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 11 : Organes du district

Le district comprend les organes suivants qui contribuent à son administration et à son fonctionnement :

- . L'assemblée générale
- . Le Comité de direction
- . Le bureau

Le district est représenté par le Président qui est membre du comité de direction

Le district constitue

- . Une commission de surveillance des opérations de vote
- . Toutes les commissions obligatoires ou utiles à son fonctionnement.

Article 12 : Assemblée générale

12.1 Composition

L'Assemblée générale est composée des représentants des clubs. Participent également à l'Assemblée générale, avec voix consultative les membres individuels et les membres d'honneur.

12.2 Nombre de voix

Chaque club dispose d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de licenciés au sein du club au terme de la saison précédente.

Le nombre de voix attribué aux clubs est le suivant

- moins de 31 licenciés	2 voix
- de 31 à 60 licenciés	3 voix
- de 61 à 90 licenciés	4 voix
- de 91 à 120 licenciés	5 voix
- de 121 à 150 licenciés	6 voix
- de 151 à 180 licenciés	7 voix
- de 181 à 210 licenciés	8 voix
- de 211 à 240 licenciés	9 voix
- de 241 à 270 licenciés	10 voix
- de 271 à 300 licenciés	11 voix
- de 301 à 330 licenciés	12 voix
- de 331 à 360 licenciés	13 voix
- de 361 à 390 licenciés	14 voix
- Plus de 390 licenciés	15 voix

12.3 Représentants des clubs

Le représentant du club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13 des présents statuts.

Le représentant direct du club est le président dudit club ou toute autre personne licenciée de ce club et disposant d'un pouvoir signé par ledit président.

Le représentant d'un club peut représenter au maximum 5 clubs, y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le président de chacun des clubs qu'il représente.

12.4 Attributions

L'Assemblée générale est compétente pour :

- . Elire le président du district dans les conditions visées à l'article 15
- . Elire et révoquer les membres du Comité de Direction dans les conditions visées à l'article 13
- . Entendre, discuter et approuver les rapports sur la gestion du Comité de Direction et sur la situation morale et financière du district.
- . Approuver les comptes de l'exercice clos au 30 Juin de chaque année et voter le budget de l'exercice suivant.
- . Désigner pour 6 saisons un commissaire aux comptes et un suppléant choisis sur la liste mentionnée à l'article L.822.1 du code de commerce.
- . Décider des emprunts excédant la gestion courante.
- . Adopter et modifier les textes du district tels que notamment les statuts, le Règlement intérieur et ses différents règlements.
- . Statuer sur proposition du comité de direction, sur tous les règlements relatifs à ses compétitions.
- . Et plus généralement délibérer sur toutes les questions à l'ordre du jour

Il est précisé que les délibérations de l'assemblée générale relatives aux aliénations de biens immobiliers dépendant de la dotation et à la constitution d'hypothèques ne sont valables qu'après approbation du comité exécutif de la FFF.

12.5 Fonctionnement

Convocation

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le président du district, à la demande du comité de direction ou par le quart des représentants des clubs membres de l'Assemblée générale représentant au moins le quart des voix.

Les membres de l'Assemblée générale sont convoqués individuellement, par voie postale ou électronique, 15 (quinze) jours au moins avant la date de l'Assemblée et reçoivent dans le même délai l'ordre du jour, ainsi que tous les documents s'y référant (ou l'accès pour consulter en ligne lesdits documents)

Ordre du jour

L'ordre du jour de l'Assemblée générale est fixé par le comité de direction.

Les questions que les membres souhaitent inscrire à l'ordre du jour doivent parvenir au comité de direction au moins 30 (trente) jours avant la date de l'assemblée générale.

Quorum

La présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'assemblée générale au moins 15 (quinze) jours avant la date fixée. L'assemblée générale statue alors sans condition de quorum.

L'Assemblée générale est présidée par le président du district. En cas d'absence du président, les travaux de l'assemblée sont présidés par tout membre du comité de direction désigné par ledit comité.

Votes

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages valablement exprimés, soit à main levée, soit au vote à bulletin secret. Les votes nuls ou blancs ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés.

Le vote sur les personnes se fait à bulletin secret, de même que tout vote pour lequel le vote à bulletin secret est demandé par au moins un représentant de club.

Le vote électronique garantissant la sécurité et l'anonymat des votes, est admis pour tous les votes, notamment ceux à bulletin secret.

Les modalités de convocation, de quorum et de vote applicables pour l'élection du comité de direction, pour les modifications des statuts du district ou pour la dissolution du district sont précisées à l'article 13 et au titre V des présents statuts.

Procès-verbaux

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président de séance et le secrétaire. Ils sont conservés au siège du district dans un registre prévu à cet effet.

Article 13 : Comité de direction

13.1 Composition

Le comité de direction est composé de 20 (vingt) membres

Il comprend parmi ses membres :

1 (un) arbitre répondant aux critères particuliers d'éligibilité repris ci-après

1(un) éducateur répondant aux critères particuliers d'éligibilité repris ci-après

1 (une) femme

1 (un) médecin

16 (seize) autres membres

Assistent également aux délibérations du Comité Directeur avec voix consultative, le directeur du district, le conseiller technique départemental, le président de la commission des arbitres du district et toute personne dont l'expertise est requise.

13.2 Conditions d'éligibilité

Les conditions d'éligibilité décrites ci-après doivent être remplies à la date de la déclaration de candidature

13.2.1 Conditions générales

Est éligible au comité de direction tout membre individuel de la FFF, de la Ligue ou d'un district de la ligue ainsi que tout licencié d'un club ayant son siège sur le territoire et en règle avec la FFF, la Ligue et le district.

Le candidat doit être à jour de ses cotisations et domicilié sur le territoire du district ou d'un district limitrophe.

Ne peut être candidate :

. La personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 (six) mois ; toutefois les personnes déjà licenciée la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence.

. La personne qui n'a pas 18 (dix-huit) ans au jour de sa candidature.

. La personne de nationalité française condamnée à une peine qui, lorsqu'elle a été prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.

- . La personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif.
- . La personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles

13.2.2 Conditions particulières d'éligibilité

L'arbitre

L'arbitre doit être un arbitre en activité depuis au moins 3 (trois) ans ou être arbitre honoraire, membre d'une association groupant les arbitres de football disposant de sections régionales dans le tiers au moins des ligues métropolitaines de la FFF. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative.

En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre de la commission d'arbitrage du district depuis (trois) ans au moins.

L'éducateur

L'éducateur doit être membre d'une association groupant les éducateurs de football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des ligues métropolitaines de la Fédération. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative.

En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre d'une commission technique du district depuis « (trois) ans au moins.

Il doit être titulaire du BMF, du BEF, du DES, du BEFF, du BEPF, ou d'un des diplômes correspondants (cf tableau de correspondances annexé au statut des éducateurs et entraîneurs de football)

13.3 Mode de scrutin

13.3.1 Dispositions générales

Les membres du comité de direction sont élus au scrutin de liste sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

13.3.2 Déclaration de candidature

Une seule déclaration est obligatoire pour chaque liste qui comporte autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir, dont, au minimum, les représentants obligatoires désignés au paragraphe « composition » ci-dessus et un candidat désigné comme étant la tête de liste

La déclaration de candidature comporte la signature, les noms et prénoms de chaque candidat et précise ceux qui figurent au titre d'une catégorie obligatoire susvisée.

La liste doit indiquer lesquels de ces candidats exerceront les fonctions exécutives essentielles (président, vice-président délégué, secrétaire, trésorier), étant entendu que la fonction de président est réservée au candidat tête de liste.

Nul ne peut être sur plus d'une liste.

Est rejetée la liste

- . Ne comportant pas autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir
- . Portant le nom d'une ou plusieurs personnes figurant sur une autre liste
- . Où ne figureraient pas au minimum des représentants pour chaque catégorie obligatoire.

Le non-respect d'une ou plusieurs conditions d'éligibilité par un membre de la liste entraîne le rejet de celle-ci.

La déclaration de candidature doit être adressée au secrétariat du district par envoi recommandé, au plus tard 30 (trente) jours avant la date de l'assemblée générale.

Aucun retrait volontaire ou remplacement de candidat, ni aucun changement dans l'ordre de présentation de la liste n'est accepté au-delà de l'échéance prévue ci-dessus. Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus et les conditions d'éligibilité fixées à l'article 13 sont remplies.

Le refus de candidature doit être motivé.

13.3.3 Type de scrutin de liste

Les élections dans le district sont organisées selon un scrutin de liste bloquée.

L'élection se fait dans les conditions suivantes :

. Si plusieurs listes se présentent :

. Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour il lui est attribué l'intégralité des sièges.

. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue de ce premier tour, il est procédé à un second tour, pour lequel ne peuvent se maintenir, dans le cas où plus de 2 (deux) listes sont candidates, que les 2 (deux) listes ayant obtenu le plus de suffrages exprimés à l'issue du premier tour.

. La liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue de ce second tour se voit attribuer l'intégralité des sièges.

. Si une seule liste se présente :

L'élection ne comporte qu'un seul tour. Le vote est organisé en proposant aux votants des bulletins « pour » ou « contre » l'unique liste proposée. Il est attribué l'intégralité des sièges à la liste candidate si elle obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, un nouveau processus électoral est organisé et le comité de direction sortant administre le district jusqu'à la nouvelle élection.

En cas de vacance d'un siège, le président du district propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche assemblée générale.

Cette élection se fait par vote secret, à la majorité des suffrages exprimés. Si ce candidat n'obtient pas la majorité absolue, le président du district propose un nouveau candidat lors de l'Assemblée générale suivante.

Le remplaçant d'un membre élu en qualité d'arbitre ou d'éducateur, de médecin ou de femme doit remplir les conditions d'éligibilité du poste concerné.

13.4 Mandat

L'élection du comité de direction doit se tenir au plus tard 30 (trente) jours avant l'assemblée générale élective de la ligue.

Le mandat du comité de direction est de 4 (quatre) ans et expire au plus tard le 31 décembre qui suit les Jeux Olympiques d'été, dans le respect du calendrier fédéral.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le comité de direction est renouvelable en totalité tous les 4 (quatre) ans.

Le mandat du comité de direction s'achève dans les 15 (quinze) jours suivant l'élection du nouveau comité de direction.

13.5 Révocation du comité de direction

L'Assemblée générale peut mettre fin au mandat du comité de direction avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

. L'assemblée générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant au moins le tiers des voix et ce dans un délai maximum de 2 (deux) mois

. Les deux tiers des membres de l'assemblée générale doivent être présents ou représentés

. La révocation du comité de direction doit être votée à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés (*ancien texte : et des bulletins blancs*)

. Cette révocation entraîne la démission du comité de direction et le recours à de nouvelles élections dans un délai maximum de 2 (deux) mois

. Les nouveaux membres du comité de direction élus à la suite du vote de défiance de l'assemblée générale n'exercent leurs fonctions que jusqu'à l'expiration du mandat initial des membres qu'ils remplacent.

En cas de révocation, l'assemblée générale désignent la ou les personnes en charge des affaires courantes jusqu'à la prise de fonction des nouveaux membres du comité de direction élus.

13.6 Attributions

Le comité de direction est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom du district. Il exerce ses attributions dans la limite de l'objet social et sous réserve des prérogatives expressément attribuées, par les présents statuts, à l'assemblée générale.

Plus particulièrement, le comité de direction :

- . Suit l'exécution du budget
- . Exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas expressément à un autre organe du district
- . Statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les statuts ou règlements
- . Peut instituer des commissions dont il nomme les membres et en désigne le président.

Leurs attributions sont précisées dans le règlement intérieur ou dans les règlements généraux du district.

- . Elit en son sein les membres du bureau
- . Peut se saisir d'office, ou sur demande écrite, de tous les litiges ou toutes décisions qu'il jugerait contraires à l'intérêt du football et aux dispositions de statuts et règlements, sauf en matière disciplinaire. Les décisions du comité réformant celles des commissions doivent être motivées.

Le comité de direction peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au bureau ou aux commissions instituées.

13.7 Fonctionnement

Le comité de direction se réunit au moins 5 (cinq) fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Il délibère valablement si au moins la moitié de ses membres sont présents.

Il peut se réunir à titre exceptionnel téléphoniquement ou par visioconférence.

En cas d'absence du président, le comité de direction est présidé par un membre désigné par le comité de direction.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Tout membre du comité de direction qui a, sans excuse valable, manqué à 3 (trois) séances consécutives du comité de direction perd la qualité de membre du comité.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président de séance et le secrétaire. Ils sont conservés au siège du district.

Article 14 : Bureau

Composition

Le bureau comprend 8 (huit) membres

Membres de droit :

- . Le président
- . Le vice-président délégué
- . Le secrétaire général
- . Le trésorier général

Membres élus :

- . Les 2 (deux) vice-présidents
- . Le secrétaire général adjoint
- . Le trésorier général adjoint

Conditions d'éligibilité

A l'exception des membres de droit, les membres du bureau sont élus parmi les membres du comité de direction, à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas d'égalité, il sera procédé à un second tour. En cas de nouvelle égalité, le candidat le plus âgé est élu.

En cas de démission ou de décès d'un membre du bureau, il est pourvu à son remplacement, dans le respect des règles du présent article, dans les délais les plus brefs.

Attributions

Le bureau est compétent pour :

- . Gérer les affaires courantes
- . Traiter les affaires urgentes
- . Et de manière générale, exercer toutes les missions qui lui ont été déléguées par le comité de direction

Le bureau administre et gère le district sous le contrôle du comité de direction auquel il rend compte de son activité. A ce titre il définit et met en place les moyens et actions nécessaires à la réalisation des missions qui lui sont confiées par le comité de direction.

Fonctionnement

Le bureau se réunit sur convocation du président ou de la personne qu'il mandate

Il délibère valablement si au moins la moitié des membres sont présents

Il peut se réunir à titre exceptionnel téléphoniquement ou par visioconférence

En cas d'absence du président, le président peut mandater un membre désigné par le bureau pour réunir le bureau sur un ordre du jour déterminé. Le bureau est alors présidé par ce membre.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Assistent également aux délibérations du bureau avec voix consultative sur convocation du président :

- . Le directeur du district
- . Toute personne dont l'expertise est requise

Le bureau établit son propre règlement intérieur. Il doit être approuvé par la majorité des membres titulaires qui le compose.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président de séance et le secrétaire. Ils sont conservés au siège du district.

Article 15 : Président

Modalités d'élection

Le président du district est le candidat s'étant présenté en tête de liste de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages exprimés lors de l'assemblée générale électorale.

En cas de vacance du poste de président, le comité de direction procède à l'élection, au scrutin secret, d'un de ses membres, qui sera chargé d'exercer provisoirement les fonctions présidentielles. L'élection d'un nouveau président doit ensuite intervenir au cours de la plus proche assemblée générale. Il est choisi, sur proposition du comité de direction, parmi les membres de ce dernier, puis est élu par l'assemblée générale, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si la personne candidate n'obtient pas cette majorité absolue, le comité de direction propose un nouveau candidat lors de l'assemblée générale suivante.

En cas d'élection du président du district au poste de président de la ligue, ou président délégué de ligue, celui-ci sera considéré comme démissionnaire de son poste de président de district. La révocation du comité de direction entraîne la démission d'office du président de district.

Attributions

Le président représente le district dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux. Il a notamment qualité pour ester en justice en toute matière ou se porter partie civile au nom du district, tant en demande qu'en défense et former tout appel ou pourvoi et tous autres recours. En cas de représentation en justice, le président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale. Il a également qualité pour transiger, avec l'aval du comité de direction.

Il préside l'assemblée générale, le comité de direction et le bureau.

Il ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation, dans les conditions qui sont fixées par le règlement intérieur, ou par le règlement financier.

Il assure l'exécution des décisions du comité de direction et du bureau et veille au fonctionnement régulier du district.

Le président ou son représentant peut assister à toutes les réunions des assemblées et instances élues ou nommées de tous les organes constitués au sein du district.

Article 16 : Commission de surveillance des opérations électorales

Une commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du comité de direction et de toutes autres élections organisées au sein du district.

Elle est composée de cinq (5) membres au minimum, nommés par le comité de direction dont une majorité de personnes qualifiées, ces membres ne pouvant être candidats aux instances dirigeantes de la FFF, d'une ligue ou d'un district.

Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même de toute question ou litige relatifs aux opérations de vote citées ci-dessus.

Elle a compétence pour :

- . Emettre un avis à l'attention du comité de direction sur la recevabilité des candidatures
- . Accéder à tout moment au bureau de vote
- . Se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions
- . Exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal avant ou après la proclamation des résultats.

TITRE 4 RESSOURCES ET BUDGET DU DISTRICT

Article 17 : Ressources du district

Les ressources du district sont constituées par :

- . Les revenus de biens et valeurs qu'il possède ou serait amené à posséder
- . Les cotisations de ses membres
- . Les amendes et droits divers
- . Les recettes provenant des droits d'engagement des clubs dans les compétitions officielles du district
- . Les recettes provenant en tout ou partie des matches disputés et autres manifestations organisée sur le territoire
- . La quote-part revenant au district sur le prix des licences ou autres imprimés officiels fournis par la FFF
- . Les subventions, ristournes, partenariats divers, dons et legs de toute nature qui lui sont attribués.
- . De toutes autres ressources instituées par l'un des organes du district

Article 18 : Budget et comptabilité

Le budget annuel est arrêté par le comité de direction avant le début de l'exercice.

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultat, un bilan et une annexe. La comptabilité est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur.

Les comptes de l'exercice clos au 30 Juin, obligatoirement certifiés par un commissaire aux comptes sont soumis à l'assemblée générale dans les 6 (six) mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le district adresse à la FFF la situation financière de l'exercice écoulé après approbation de ses comptes.

Il est justifié chaque année auprès du ministère des sports (direction régionale ou départementale du ministère) de l'emploi des subventions publiques reçues par le district au cours de l'exercice écoulé.

TITRE 5

MODIFICATION DES STATUTS - DISSOLUTION

Article 19 : Modification des statuts

Les modifications engendrées aux présents statuts résultants des dispositions votées en assemblée fédérale de la FFF ne sont pas soumises au vote de l'assemblée générale du district. Elles sont toutefois inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire, présentées et commentées aux membres.

Toute autre modification ne peut être apportée aux présents statuts que par l'assemblée générale extraordinaire, convoquée par le président du district à la demande du comité de direction ou par le quart des représentants des clubs membres de l'assemblée générale représentant au moins le quart des voix.

Le comité de direction peut inscrire d'office les propositions de modification des statuts à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire. Les modifications proposées par les membres doivent parvenir au comité de direction au moins 3 (trois) mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire.

Les membres de l'assemblée générale sont convoqués individuellement, par voie postale ou électronique, 15 (quinze) jours au moins avant la date de l'assemblée générale et reçoivent dans le même délai l'ordre du jour, ainsi que les documents s'y référant (ou l'accès pour consulter en ligne les dits documents).

L'assemblée générale ne peut délibérer que si la moitié plus un de ses membres représentant au moins la moitié plus une des voix est présente.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'assemblée 15 (quinze) jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'assemblée statue alors sans condition de quorum.

Dans tous les cas les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Article 20 : Dissolution

L'assemblée générale extraordinaire ne peut prononcer la dissolution du district que si elle est convoquée spécialement à cet effet dans les conditions de convocation, de quorum et de vote prévues à l'article précédent

En cas de dissolution l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du district.

L'actif net est attribué à la FFF, conformément aux statuts de la FFF. Toutefois si le district se rapproche d'un ou plusieurs autres districts dans le cadre d'une fusion-crédation ou d'une fusion-absorption l'actif net est attribué au district issu de cette fusion.

TITRE 6 GENERALITES

Article 21 : Règlement intérieur

Sur proposition du comité de direction, l'assemblée générale peut établir un règlement intérieur ayant pour objet de préciser et de compléter les règles de fonctionnement du district, étant entendu qu'en cas de contradiction avec les présents statuts ou les règlements du district ces derniers prévaudront.

Article 22 : Conformité des statuts et règlements du district

Les statuts et les règlements du district doivent être conformes et compatibles avec ceux de la FFF conformément à l'article 42.3 des statuts de la FFF et avec ceux de la ligue. En cas de contradiction entre les différents documents, les statuts de la FFF prévaudront en premier lieu et ceux de la ligue en second lieu.

Article 23 : Formalités

Le district est tenu de faire connaître à la Préfecture et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale sur le territoire desquelles le district a son siège social, ainsi qu'à la FFF dans les 3 (trois) mois tous les changements survenus dans son administration, ainsi que toutes les modifications apportées aux présents statuts.

Plus généralement, la FFF pourra obtenir tout document (notamment les statuts à jour et le règlement intérieur) concernant le district.



***COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE
15 OCTOBRE 2016 à NOYELLES les VERMELLES***



ASSEMBLEE GENERALE

SAMEDI 15 OCTOBRE 2016 à NOYELLES les VERMELLES

Clubs présents :

US Ablain – SCF Achicourt – JS Achiet le Petit – AAE Aix Noulette – ES Allouagne – Futsal Allouagne – ES Angres – FC Annay – OS Annequin – ALAEAE Annezin – US Annezin – SC Anzin/Maroeuil – ES Anzin Saint Aubin – FA Arras – FCF Arras – AJ Artois - SC Aubigny – USAJ Auchel – CS Pogon Auchel – AS Auchy – RC Avesnes – CS Avion – Futsal Avion – US Chts Avion – AS Bailleul – AS Bapaume/Bertincourt/Vaulx Vraucourt – AS Barlin – FC Beaumont – Beaumetz Sud Artois – AS Beaurains – AS Berneville – AFCL Béthune Liébaut – Stade Béthune – FC Béthune Kennedy – Futsal Béthune – US Beuvry – Futsal Beuvry Tiggers Lens – US Billy Berclau – Car. Billy Montigny – AS Bonnières – US Boubers – AS Brebières – USO Bruay – ES Bully – Futsal Bully – Olympique Burbure – FC Busnes – FC Calonne Fosse 6 – FC Camblain Chatelain – ASC Camblain l'Abbé – US Ruch Carvin – AS Cauchy à la Tour – ES Chocques – AS Courrières – US Croisette – US Croisilles – FC Cuinchy – FC Dainville – AAE Dourges – ES Douvrin – USO Drocourt – JS Ecourt – Futsal Essars – FC Estevelles – Melting Futsal Festubert - US Feuchy – US Floringhem – SC Fouquières – AS Frévent – US Givenchy – US Gonnehem – US Grenay – AG Grenay – Futsal Grenay – ES Haillicourt – ES Haisnes – UAS Harnes – Stade Hénin – FCF Hénin – Olympique Hénin– Futsal Hénin – AO Hermies – FC Hersin – US Hesdigneul – US Heuchy/Lisbourg – FC Hinges –US Houdain – ESD Isbergues – US Izel les Esquerchin – FC La Bassée - FC La Roupie Isbergues – ES Labeuvrière – FC Labourse – DR Lambres – ES Laventie – FC Hauts de Lens – RC Lens – AS Lens – US Lestrem – CS Diana Liévin – Olympique Liévin – Futsal Liévin 62 – Esp. Calonne Liévin – USA Liévin – FC Lillers – AS Loison – USSM Loos – US Maisnil – COS Marles – AS Maroeuil – JF Mazingarbe – Futsal Méricourt – USO Meurchin – US Monchy au Bois – US Mondicourt – FC Montigny – AJ Neuville – Futsal Club Noeux – US Noeux – I. Norrent Fontes – AC Noyelles Godault – Futsal Noyelles Godault – AS Noyelles les Vermelles – US Noyelles sous Lens – ASBB Oignies – Supporters ASBB Oignies –CS Pernes en Artois – SLC Pommier – AS Pont à Vendin – AS Quiéry la Motte - US Rivière – AS Robecq – AS Roclincourt – ES Roeux – US Rouvroy – AJ Ruitz – AS Saily Labourse – RC Sains – AOSC Sallaumines – ES Saulty – US Savy – FC Servins – Servins les Collines de l'Artois – CSAL Souchez – ES Saint Laurent Blangy – SC Saint Nicolas – SCP Saint Pierre les Auchel – US Saint Pol – AS Saint Venant – ES Sainte Catherine – FC Tilloy – AS Tincquizel – FC Tortequenne – FC Valhuon - AS de la Vallée de la Ternoise – Klub Vaudricourt – ES Vendin – Olympique Vendin – AS Vendin - US Vermelles – FC Verquigneul – E. Verquin – US Vimy – ES Valsensée – SCLP Wingles -

Clubs absents :

ES Agny/Ficheux – AS PTT Arras – Futsal Barlin – JS Bourecq – Futsal Féminins Bruay – FC Charcot Bully – AS Calonne sur la Lys – ES Carency – FC Carvin Dynamo – OC Cojeul – Futsal Courcelles – US Courcelles – AS Futsal Courcelles – Futsal Dainville – Futsal Dourges – ES Eleu – ES Etrun – Futsal Henin Beaumont - Futsal Leforest – US Ham – FFA Inchy – Futsal La Bassée – FC La Couture – USO Lens – RC Locon – Futsal Mazingarbe – EC Mazingarbe – FC Méricourt – FC Monts en Ternois/Houvin – AS Neuvireuil/Gavrelle – FC Richebourg – Futsal Servins – Futsal Saint Venant – ES Thiennes – AEP Verdrel – AS Violaines -

Clubs représentés :

OS Aire – US Arleux – SC Artésien – AS Futsal Avion - US Biache – US Boiry Sainte Rictrude – ES Bois Bernard - FC Bouvigny – ES Buissy – UC Divion – R. Estrée Blanche – AAE Evin Malmaison – FC Ternois Sud Frévent – JF Guarbecque – CS Habarcq - FC Hinges/Locon – US Lapugnoy – AFC Libercourt – US Monchy Breton – US Pas en Artois – FC Thélus – Verquin les Mordus – OSC Vitry en Artois –

« Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs, cher(e)s ami(e)s,

Je déclare ouverte notre Assemblée Générale d'Automne.

En premier lieu, je souhaiterais adresser à vous, Présidents, Secrétaires et Responsables de clubs, mes plus vifs remerciements pour votre présence ce matin, sacrifiant quelques heures de votre temps pour assister à notre Assemblée Générale.

Vous le faites malgré vos emplois du temps chargés tant par votre vie privée que professionnelle ou encore malgré votre implication dans vos clubs.

En participant nombreux à cette Assemblée électorale, vous démontrez également votre attachement à la vie démocratique de votre District.

Je souhaiterais maintenant que nous ayons, tous ensemble, une pensée et quelques instants de recueillement à la mémoire de nos licenciés, dirigeants, joueurs, arbitres, éducateurs, tous les amis du foot qui nous ont quittés depuis notre dernier rassemblement.

Je ne peux les citer tous mais j'ai une pensée particulière pour **Robert DA COSTA** - ancien Président du District Artois, qui m'a amené au District il y a 19 ans, pour **Lucas CICA** avec qui j'ai fait une longue route dans la Commission des Arbitres et aussi **Fernand CORNILLE** - Président d' **ABLAIN SAINT NAZAIRE**, **Bernard LEROY** - Président de **BIACHE** mais aussi **Jean François BEAUMONT** - Président de **TILLOY les MOFFLAINES** et **Stéphane STOLL** - Secrétaire à **ARRAS** et bien d'autres.

Observation de la minute de silence.

Je remercie tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette Assemblée Générale et en premier lieu, **Monsieur Léon COPIN** Maire de **NOYELLES les VERMELLES**, pour la mise à disposition de cette magnifique salle Europa et à **Monsieur Marc DUFOUR** Président de l'AS **NOYELLES les VERMELLES** et à son équipe de Dirigeants.

Je leur suis reconnaissant pour leur aimable invitation, pour leur investissement conséquent et pour l'aide apportée à l'organisation de cette Assemblée Générale.

Je voudrais maintenant vous présenter les personnalités présentes :

- › **Monsieur Fernand DUCHAUSSOY** – Président de la Ligue de Football des Hauts de France ;
 - › **Monsieur Michel GENDRE** - Président délégué de la Ligue de Football des Hauts de France ;
 - › **Monsieur Bruno BRONGNIART** - Président du District Maritime Nord ;
 - › **Monsieur Xavier FLEURY** - Président du District Flandre ;
 - › **Monsieur Jules FROISSART** - Commissaire aux comptes ;
 - › Les membres du Bureau du District :
 - Jean DENEUVILLE** – Vice-Président Délégué
 - Jean Pierre SIRAUX** – Secrétaire Général
 - Léon DEBRICQ** – Trésorier
 - Richard RATAJCZAK** – Secrétaire Adjoint
 - Raymond CARON** – Vice-Président
 - André BARREZ** – Trésorier adjoint.
 - › **Madame Brigitte BACQUEVILLE** - membre du Bureau de Ligue et **Bernard COLMANT** - Secrétaire Adjoint à la Ligue.
 - › **Monsieur André PRUVOST** – Adjoint aux sports à la ville ;
 - › L'encadrement technique du District Artois :
 - Franck GONCALVES**
 - Makhloufi REBATTACHI**
- Et les deux services civiques :
- Cassandra DEMEULAERE** pour le développement Féminin
 - Antoine CUISINIER** pour le projet éducatif fédéral.

› Les membres du Comité Directeur que je vois aux premières rangées dans la salle.

Oh ! je n'ai pas oublié, Monsieur le Maire, mais mon intervention sera plus longue que d'habitude car je le connais bien, **Monsieur Léon COPIN**.

Elu maire depuis 1971. 45 ans à la tête de sa commune de **NOYELLES les VERMELLES**, après quelques années passées en qualité de conseiller municipal depuis 1965, **Léon COPIN** fait figure d'exception dans le paysage politique régional.

Il est indestructible, ce cher **Léon** !

Il en est à son 8ème mandat de maire.

J'ai eu la chance de faire sa connaissance en 1968 lorsqu'il avait 32 ans, non pas dans le domaine politique mais bel et bien dans sa vie professionnelle.

J'arrivais alors dans le monde du travail et je tombais, pour mon 1^{er} emploi, sur un chef de service qui ne voulait pas de moi !

Pensez donc ! Je venais perturber toute l'organisation qu'il avait mise en place pour assurer un maximum d'efficacité dans son service.

Après quelques mois de cohabitation cordiale, je lui dois ma première promotion professionnelle car il m'a pratiquement inscrit d'office au concours national.

Certainement la meilleure façon de se débarrasser de ce jeune élément perturbateur !

On s'est retrouvé 45 ans plus tard pour parler football.

Il n'a pas beaucoup changé !

Toujours aussi volontaire et déterminé !

On gère et on a des idées, disait-il, car l'ami Léon, c'est un bâtisseur !

Arrivé alors que la commune comptait 1 100 habitants, il a dépassé tous ses objectifs, puisqu'aujourd'hui on compte 2 344 Noyellois et Noyelloises.

Pour les accueillir, il a fait bâtir la mairie en 1982, la salle de sport près du terrain de football avec de superbes vestiaires, la salle Europa, où nous nous trouvons.

Il a développé le logement social.

Avec lui, les lotissements avec de nouvelles constructions prennent un essor considérable.

C'est également un social !

Léon COPIN a créé le pôle enfance près de l'école comprenant une garderie périscolaire et une cantine et a doté sa commune d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées.

Je le sais, il m'a tout fait visiter en parcourant la commune pendant près de 6 heures alors que j'étais venu simplement négocier la mise à disposition de cette salle.

Je suis sûr que j'ai oublié des réalisations !

Mais il se fera un plaisir de me contrer !

Monsieur le Maire, vous avez fait de votre commune une ville charmante où il fait bon vivre.

Pour toutes ces réalisations, je vous dis félicitations et bravo.

Pour tout ce que vous faites et ferez encore pour le club de football de l'**AS NOYELLES**, je vous dis un grand, un très grand merci.

Remise de cadeau.

Je m'adresse maintenant à **Monsieur Marc DUFOUR** – Président de l'**AS NOYELLES les VERMELLES**.

Je vous remercie pour votre aimable invitation et la qualité de votre réception.

L'association sportive est un petit club rural, familial, de plus de 30 ans d'existence (32 exactement) avec 136 licenciés pour 7 équipes.

Longtemps cantonné aux équipes de jeunes avec lesquelles il a poursuivi une politique éducative certaine, le club a vu grandir ses joueurs et n'a pu résister, il y a 4 ans, à leur désir de poursuivre l'aventure chez les Seniors.

Ainsi, cette année, le club a engagé 2 équipes Seniors.

Monsieur le Président, j'ai pu vérifier qu'ici, au club, tout le monde est le bienvenu, comme vous l'écrivez sur votre site.

Bravo à vous et bonne continuation.

Remise de cadeau.

Intervention de Monsieur le Maire.

Remise de 3 plaquettes de reconnaissance.

Michel DEBELVALLET – AS NOYELLES les VERMELLES

Didier PAREIN – AS NOYELLES les VERMELLES

Jean Claude ROBIN – AS NOYELLES les VERMELLES

Déroulement de l'Assemblée Générale :

Nous n'avons pas organisé d'Assemblée Générale en Juin. Aussi notre réunion d'aujourd'hui sera donc plus consistante.

Traditionnellement, les points forts de l'Assemblée Générale d'Automne sont :

→ Le bilan financier de la saison écoulée.

→ Le compte rendu d'activités des commissions.

→ La mise à l'honneur de bénévoles et la remise des récompenses aux clubs champions de la saison écoulée.

S'y ajoutent :

→ Les élections des membres du Comité Directeur et du Représentant des clubs à l'Assemblée Générale du Comité Départemental.

→ Le budget prévisionnel pour 2016/2017.

→ Et en fin de réunion, la remise aux clubs présents d'un ballon et d'une paire de drapeaux de touche.

→ Pour les clubs qui ont respecté le mieux les modalités d'application du Protocole Artois, 2 ballons seront remis en fin de séance à titre d'encouragement.

Nos votes se feront par boîtiers électroniques mis gracieusement à notre disposition par la Ligue et qui présentent le double avantage d'être simple d'utilisation et de générer un gain de temps considérable sur le plan matériel.

Pensez donc ! nous avons 6 votes à effectuer ce matin.

En outre, le vote électronique donne toutes les garanties de sécurité et l'anonymat des votes.

Allocution du Président :

Nous allons vous projeter deux films confectionnés à partir des images et photos collectionnées par tous les acteurs ayant participé aux actions, membres du Comité Directeur mais aussi dirigeants de clubs.

Un grand merci à **Monsieur Alain BALAMI, Evelyne BAUDUIN, Jean DENEUVILLE et Richard RATAJCZAK** qui ont contribué largement à la production de ces films.

Ils retracent une grande partie de l'activité des Commissions du District, des actions entreprises avec l'aide des clubs depuis la journée d'accueil des jeunes aux Finales de coupes et à l'Euro 2016.

Alors, découvrons ces images.....

Il n'est nul besoin que je revienne sur ces actions. Les images parlent d'elles-mêmes.

L'activité déployée par le District au sein de ses clubs a été dense, riche en manifestations de grande qualité !

J'évoquerai simplement et rapidement quelques points qui me paraissent importants ou qui impacteront notre quotidien dans les semaines à venir.

Les licences et les licenciés :

Concernant les effectifs, le District Artois, comme ses autres partenaires au sein de la Ligue du Nord Pas de Calais, a enregistré à la fin de la saison 2015/2016 une baisse de 1% du nombre de ses licenciés, cette baisse faisant suite toutefois à une hausse de 7,5% pour la saison 2014/2015.

Pour l'actuelle saison, on s'attendait à l'effet bénéfique de l'EURO 2016 avec un parcours de l'Equipe de France que l'on peut qualifier de réussi.

Qu'en est-il exactement ?

A la date du 12 octobre 2016, il nous manque 1 332 licenciés par rapport à la même époque en 2015, essentiellement chez les Seniors et le Foot Animation.

Le nombre de licenciées féminines progressent lui de 2%.

Pourtant, les remontées des dirigeants de clubs semblent indiquer que les effectifs notamment chez les jeunes sont en légère progression.

Le service des licences de la Ligue me signalait, hier, que 2 067 licences étaient enregistrées mais non encore imprimées et que 5 410 licences étaient en attente de traitement.

Que s'est-il passé ?

On a constaté cette saison un énorme décalage dans les demandes de licence de la part des clubs, fin juillet et fin août étant très calmes.

Par contre, depuis le 20 septembre, on assiste à une véritable frénésie dans la demande puisque l'on a noté l'arrivée à la Ligue de 1 200 nouvelles licences par jour et encore 845 le 5 octobre.

Et ceci avec le même personnel !

(10 jours de retard pour les nouvelles demandes. A jour pour les renouvellements et changement de club).

L'explication des demandes tardives tient certainement du fait que la compétition championnat a repris tardivement avec l'instauration des 2 tours de Coupe de France préalables.

Au final, nos effectifs devraient rester stables ou en très légère augmentation (au 12 octobre 2016: 30 504 licences contre 31 836).

Les rentrées du Foot

Les journées d'accueil se sont déroulées dans la bonne humeur et dans un excellent état d'esprit.

Chez les garçons :

5 214 enfants des U6/U7 – U8/U9 et U10/U11 se sont réunis sur 43 sites.

Chez les filles :

438 joueuses ont participé sur ces 3 journées sur 3 sites allant des U6 à U15 avec une progression globale de 25%.

J'adresse mes remerciements aux clubs « sites d'accueil » qui ont bien suivi les consignes d'organisation ainsi qu'à tous les clubs participants démontrant que notre foot animation se porte bien.

EURO 2016 et ses animations :

A côté de l'opération « l'EURO FOOT DANS VOS CLUBS » initiée par la Ligue du Nord Pas de Calais de Football, les 2 districts du Pas de Calais (Artois et Côte d'Opale) ont organisé le 5 juin 2016 un grand rassemblement de jeunes footballeurs sur 5 sites situés à **LENS** ou sa périphérie pour fêter ensemble cet événement exceptionnel dans notre région.

334 équipes ont répondu présentes et 2 028 enfants ont pu participer aux jeux proposés et recevoir des cadeaux.

Le District Artois, quant à lui, a acheté quelques places pour le 1/8ème de finale qui s'est déroulé à **LENS** et les a offertes aux bénévoles et aux lauréats des 3 premiers des 3 challenges fair play.

De plus, je tiens à féliciter les 50 clubs qui ont organisé des manifestations autour de l'événement EURO 2016 et qui ont reçu des kits ou matériels dans le cadre de l'opération « Horizon Bleu » et « Tous Prêts ».

La feuille de match informatisée (FMI)

Il me semble intéressant de faire le point sur l'utilisation des tablettes et leur déploiement sur les compétitions du District Artois.

Il s'agit de remplacer notre traditionnelle feuille papier en trois exemplaires par une feuille de match dématérialisée chargée sur la tablette.

Au cours de la saison 2015/2016, nous avons doté en tablettes 5 divisions et démarré l'opération sur le terrain :

- › Le 20 septembre 2015 pour 14 clubs d'Excellence.
- › Le 15 novembre 2015 pour 24 clubs de Promotion Excellence.
- › En février 2016 pour 24 clubs (U16 Préligue et U18 Préligue).

Pour cette saison 2016/2017 :

Depuis le 18 septembre 2016, 36 clubs de Première Division utilisent la tablette pour transmettre les données de leur match.

Pour ce week-end des 15 et 16 octobre, l'utilisation de la tablette sera étendue.

A ce jour, nos 2 formateurs responsables de la mise en place de la FMI (Messieurs **DEJARDIN** et **DEBONNE**) auxquels il convient d'ajouter **Richard RATAJCZAK** pour la partie administrative ont formé 430 dirigeants et 180 arbitres, soit plus de 600 personnes et 91 clubs.

Ce n'est pas une mince affaire !

Nous avons également une équipe d'une vingtaine de référents formés qui vous ont aidé sur le terrain lors des premières utilisations de la tablette.

Pour quels résultats ?

Et bien, pour le dernier week-end concerné (le 18 septembre) en Excellence 1 raté sur 6 mais 100% des réussites pour les Promotion Excellence et Premières Divisions.

Cela veut dire que les résultats des matchs ont été transmis pour 18 heures à FOOTCLUB par l'intermédiaire des tablettes.

Je dis bravo !

Même si quelques problèmes sont rencontrés régulièrement et nécessitent l'intervention de nos spécialistes :

› choisissez un mot de passe simple !

› n'oubliez pas la synchronisation pour charger les infos relatives au match la veille du match et avant le match pour le club recevant.

Je sais que le produit est bien perçu et que vous vous sentez concernés par cet outil moderne qui simplifiera notre travail administratif.

Et maintenant ?

Je vous rappelle que le processus engagé par la Fédération est obligatoire et irréversible.

La Fédération a prévu un déploiement sur 2 ans, c'est-à-dire que l'utilisation de la tablette devra être généralisée à la fin de la présente saison.

Il est donc indispensable d'accélérer la mise en œuvre de la FMI dans les compétitions à 11 et de prévoir les formations dans un avenir très proche.

Des informations précises seront portées à votre connaissance très rapidement sur le site du District et sur vos adresses mails sécurisées.

Une douzaine de formations nouvelles seront nécessaires et s'étaleront du 27 octobre au 4 avril, pour mi-avril 2017, la plupart des clubs utiliseront la tablette.

Courage, on va y arriver !

Je tiens à souligner le travail remarquable accompli par l'équipe de formateurs du District Artois accompagnée des référents pour leur formidable investissement et les correspondants, éducateurs, arbitres et dirigeants qui se sont unis pour réaliser avec succès cette mutation technologique.

Pour réaliser cette nouvelle étape qui s'avère colossale, il serait intéressant de compléter l'équipe de formateur de 5 à 6 personnes se trouvant dans la salle. Si vous êtes intéressés par le partage de votre savoir, vous pouvez vous adresser dès cette matinée à **Richard RATAJCZAK**.

[La réforme territoriale :](#)

Lors de notre dernière Assemblée Générale en octobre 2015, je vous faisais part de l'obligation faite par le Ministre des Sports de faire coïncider le ressort territorial des Ligues avec celui des Directions Régionales de la Jeunesse et des Sports et de la cohésion sociale.

En pratique, pour nous, cela revenait à créer une Ligue Nord Pas de Calais Picardie au lieu et place des 2 Ligues Nord Pas de Calais et Picardie.

Depuis, la fusion des Ligues a été votée à 88% par l'Assemblée générale du Nord Pas de Calais et à 91% par celle de Picardie.

Ainsi est née depuis le 24 septembre dernier la LIGUE de FOOTBALL des HAUTS de FRANCE.

Et pour les Districts ?

Il fallait se montrer vigilant car la circulaire prévoyait le principe d'un District = 1 département.

Pourtant, le courrier du Ministre ouvrait la possibilité de procéder à des ajustements de territoire et laissait aux instances sportives la possibilité d'admettre des exceptions.

Fort du soutien de **Fernand DUCHAUSSOY** qui adressa à la Fédération une demande de dérogation pour ses départements, le District Artois n'a eu de cesse de répéter qu'il était primordial de maintenir des liens de proximité étroits entre les élus et leurs licenciés et que l'allongement des distances kilométriques ne leur serait bénéfique ni pour leurs finances ni pour leurs disponibilités.

Le Comité exécutif de la Fédération, le 10 décembre 2015, suivant en cela notre argumentation, proposait au Ministre d'accorder aux 2 District du Pas de Calais une dérogation à la règle d'un district par département.

La bonne nouvelle arrivait le 29 février 2016 par l'intermédiaire d'un courrier du secrétaire d'état adressé au Président de la Fédération et dans lequel il acceptait la dérogation demandée.

Le District Artois était maintenu !

Le bon sens l'avait emporté.

Voilà, j'en ai terminé avec les quelques points d'actualités que je souhaitais partager avec vous.

Examen du quorum :

Nombre de voix des clubs présents ou représentés : 1 347

Nombre total de voix : 1 521

Quorum des voix : 88,56%

Le quorum de 51% étant atteint, nous pouvons valablement délibérer et procéder aux votes.

Rappel des modalités de vote par boîtiers par Sylvie PAYAGE

Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 3 octobre 2015 à GRENAY paru sur Hebdo Foot Artois n°521 bis du 22 septembre 2016:

Vote.

PV adopté à 95,67%

Approbation des comptes-rendus d'activités des Commissions de District parus sur Hebdo Foot Artois n°521 bis du 22 septembre 2016:

Je souhaite adresser mes remerciements aux Présidents et Secrétaires des Commissions pour le compte-rendu fidèle de leurs activités.

Vote.

PV adopté à 96,15%

Finances :

› Présentation du bilan et du Compte de Résultat de l'exercice 2015/2016 paru sur Hebdo Foot n°521 bis du 22 septembre 2016 par **Léon DEBRICQ**.

› Rapport du Commissaire aux comptes Monsieur **Jules FROISSART**.

Extrait :

« J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice écoulé ».

Résultat 47 560,10 €.

Affectation du résultat.

Je vous propose de reporter l'excédent constaté de 47560,10 € sur les réserves.

Vote sur le bilan, compte de résultat et affectation du résultat : adopté à 91,05%

Elections des Membres du Comité Directeur :

La commission de surveillance des opérations de vote, composée de **Jean Pierre CERER – Jean Marie DASCOTTE – Marie Claire DUEZ – Jean Baptiste BEAUVENTRE et Lionel FOULON**, s'est réunie au siège du District le 21 septembre et a constaté la conformité des candidatures à ces élections du 15 octobre 2016 dans le respect des dispositions de l'article 7-2 des Statuts du District Artois et à délivré, en conséquence, les récépissés aux représentants des listes.

Une seule liste est parvenue au District Artois dans les délais impartis, celle conduite par **Jean Louis GAMELIN**, tête de liste.

Vous avez la liste sous les yeux, à l'écran.

Je vais vous présenter rapidement les membres qui la compose :

- › **Jean DENEUVILLE** : Actuel Vice-Président délégué et plus spécialement chargé du département Jeunes.
- › **Richard RATAJCZAK** : Notre spécialiste des statuts et règlements.
- › **Bernard DEJARDIN** : Notre formateur FMI.
- › **Alain DELHAYE** : Le foot animation, c'est lui !
- › **Michel SERGEANT** : Candidat nouveau - Membres de plusieurs Commissions au District Artois et en Ligue.
- › **Denis LAMORILLE** : Ethique – Foot en milieu scolaire.
- › **Raymond CARON** : Responsable des Coupes.
- › **Louis DARTOIS** : Candidat nouveau - Avec un nom comme celui-là, **Louis DARTOIS** ne pouvait que nous rejoindre - Spécialiste du FAFA et de la formation, notamment des Dirigeants.
- › **Delphine BRESA** : Foot Animation - Commission des Féminines.
- › **Daniel SION** : Commission Juridique – Responsable du Protocole Artois.
- › **Didier CLAY** : Candidat nouveau – Responsable technique à **l'ES LAVENTIE**.
- › **Gérard DEBONNE** : En charge des championnats Vétérans – Formateur FMI.
- › **Ottorino DI BERNARDO** : Spécialiste des Règlements – Commission des Coupes.
- › **Pascal LEPROVOST** : Ethique – Soirée des Récompenses.
- › **Pascal WATEL** : Candidat nouveau, Président de **l'US HESDIGNEUL**.

Et les représentants des familles :

- › **Chouki BELLA** : Educateurs.
- › **Serge PAUCHET** : Arbitres.
- › **Evelyne BAUDUIN** : Féminines.
- › **Francis LEYVAL** : Médecin.

Cette équipe d'hommes et de femmes est composée de Dirigeants bénévoles d'une grande disponibilité, responsables et ayant déjà prouvé leurs compétences, soit dans leur club, soit dans les instances du District ou de la Ligue.

Ils s'engagent, à mes côtés, pour servir dans une parfaite neutralité, les 36 000 licenciés et les 240 clubs composant le District Artois.

Nous conserverons bien évidemment les actions qui ont permis au District d'être un District moderne, innovant, soucieux du bien-être de ses licenciés et respecté dans les instances régionales ou nationales.

Résultat du vote sur la liste présentée par Jean-Louis GAMELIN : 85,16%

Election du représentant des clubs à l'Assemblée Générale du Comité Départemental :

1 seule candidature pour 1 poste : **Nicole DELHAYE** depuis de nombreuses années.

Résultat du vote: 91,40%

Mesdames, Messieurs,

Vous venez d'élire les membres du prochain Comité Directeur et votre représentant à l'Assemblée Générale du Comité Départemental.

Je vous en remercie sincèrement et chaleureusement.

Je puis vous assurer, de mon côté, que je ferai en sorte de mériter, avec mon équipe, toute la confiance que vous nous avez témoignée ce matin.

Nous allons poursuivre notre travail au service des clubs Artésiens et nous prenons l'engagement de faciliter le quotidien de nos Dirigeants en les aidant à remplir leurs missions pour le football et à valoriser leurs actions.

Nous sommes tous de fervents adeptes de notre sport favori et à ce titre je sais pouvoir compter sur vous pour que nos clubs et nos licenciés puissent vivre pleinement leur passion.

Alors, dès demain, je vais procéder, avec le Comité Directeur, à la refonte des Commissions pour être encore plus efficaces et plus près de vous.

Vous pouvez compter sur moi !

Vœux des clubs :

Présentation par **Richard RATAJCZAK**.

Budget prévisionnel 2016/2017 paru sur Hebdo Foot Artois n°521 bis du 22 septembre 2016 et présenté par Jean-Louis GAMELIN:

D'habitude, le budget prévisionnel vous est présenté en juin et il est basé sur un exercice clos 1 an auparavant.

Cette année, du fait que nous n'organisons qu'une Assemblée Générale par saison, nous vous présentons simultanément les comptes de l'exercice 2015/2016 et le budget prévisionnel 2016/2017. Nous collons donc plus à la réalité des faits.

Cependant, force est de constater que les éléments chiffrés varient peu depuis de nombreuses années. Depuis 4 ans, les produits et les charges du compte de résultat oscillent entre 614 954 euros et 638 602 euros.

Pour ce budget 2016/2017 présenté à l'équilibre, nous avons été prudents et retenu 602 000 euros en recettes et dépenses.

Vous avez pu en prendre connaissance sur le site du District dans le journal « spécial Assemblée Générale ».

Que retenir ?

Prudence dans les subventions, nous ne recevrons plus la subvention destinée à couvrir en partie des dépenses de formation pour la FMI.

Nous n'avons pas retenu, non plus, quelques subventions exceptionnelles reçues les saisons précédentes.

Dans les charges, nous avons légèrement augmenté les dépenses relatives à des achats d'équipement ou de matériel destinés aux clubs.

Les salaires ont peu changé.

Voilà, le budget qui vous est proposé au vote.

Budget prévisionnel 2016/2017 adopté à 91,90 %

Allocutions des personnalités :

› De Monsieur **Fernand DUCHAUSSOY**.

› De Monsieur **Michel GENDRE**.

Remise des récompenses aux Bénévoles:

› Médaille d'or de la Jeunesse des Sports et de l'Engagement Associatif :

André BARREZ

› Médaille de reconnaissance.

Guy RANVIN – OLYMPIQUE LIEVIN

› Plaquettes de reconnaissance.

Patrice DELVALLET – USSM LOOS en GOHELLE

Jean Marie GALLET – OLYMPIQUE LIEVIN

Philippe BRONGNARD – FC CAMBLAIN CHATELAIN

Eric NIEMIER – FC CAMBLAIN CHATELAIN

› Protocole Artois :

CARABINIERES BILLY MONTIGNY – US GONNEHEM – US ANNEZIN – US CROISILLES – AAE DOURGES – USO BRUAY LABUISSIERE – ESD ISBERGUES – ES ELEU – AS SAILLY LABOURSE – AS PTT ARRAS – AS AUCHY les MINES – SCP SAINT PIERRE les AUCHEL – AS FREVENT – US SAINT POL sur TERNOISE – SCPP WINGLES – ES VENDIN le VIEIL – OC COJEUL – AS BREBIERES – FC TILLOY les MOFFLAINES –

› Coupes aux champions :

CHAMPIONS

Seniors

Excellence

Promotion Excellence

Première Division

CARABINIERS BILLY MONTIGNY

ES LAVENTIE

USO LENS

Promotion Première Division
Deuxième Division
Promotion Deuxième Division
Troisième Division

ES VENDIN le VIEIL
FC LA ROUPIE
ES VENDIN le VIEIL (b)
AS ROCLINCOURT

Vétérans à 11

Niveau 1
Niveau 2

US BIACHE
STADE BETHUNE

Vétérans à 7

Groupe C

SC AUBIGNY

Féminines

Excellence
Promotion Excellence
Seniors à 7

FC DAINVILLE
AFCLL BETHUNE
DR LAMBRES les AIRE

Futsal

Excellence
Promotion Excellence
Première Division
U17

ASF AVION (b)
FS LIBERCOURT
AFC NOEUX les MINES
ASBF LA BASSEE

U18

Préligue
Excellence
Niveau 1
Niveau 2

OS AIRE
US GONNEHEM
US BILLY BERCLAU
AS AUCHY les MINES

U16

Préligue

OS AIRE

U15

Préligue
Excellence
Niveau 1
Niveau 2

COS MARLES
US RUCH CARVIN
AS TINCQUIZEL/US MONCHY BRETON
AG GRENAY

U15 à 8

Groupe A

FC LA COUTURE

U15 Féminines

Niveau 1
Niveau 2

FCF ARRAS
FC LILLERS (b)

U14

Préligue

RC LENS (b)

EXPLOITS (aucun match perdu) :

Seniors

Excellence

CARABINIERS BILLY MONTIGNY

Féminines

Excellence

FC DAINVILLE

Vétérans à 11

Groupe F

US BIACHE

Groupe G

STADE BETHUNE

Groupe H

US PAS en ARTOIS

U15

Niveau 1

AS NOYELLES les VERMELLES

AS TINCQUIZEL/US MONCHY BRETON

U15 Féminines

Niveau 2

FC LILLERS (b)

SUPER EXPLOITS (tous les matchs gagnés) :

U18

Niveau 1

US BILLY BERCLAU

Remise aux clubs présents d'un ballon et d'une paire de drapeaux de touche:

**Jean Louis GAMELIN.
Président du District.**



COMPTES RENDUS d'ACTIVITES

SAISON 2016/2017



COMMISSION D'APPEL DISCIPLINAIRE

RAPPORT D'ACTIVITES – SAISON 2016 - 2017

Période du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017

- › Nombre de réunions : 9
- › Nombre de dossiers examinés : 16
- › Nombre de joueurs concernés : 6
- › Nombre de Dirigeants concernés : 3
- › Décision sur match arrêté : 2
- › Sanction contre club : 6

DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION D'APPEL

- › Confirmation des décisions de la commission de discipline : 7
- › Confirmation partielle des décisions de la commission de discipline : 1
- › Infirmerie des décisions de la commission de discipline : 4
- › Appel irrecevable : 1
- › Incompétence : 0
- › Sans objet : 1
- › Renvoi : 1

Toujours peu d'évolution quant à l'attitude de certains joueurs et dirigeants au cours de la saison 2016/2017 ; les incivilités – bagarres générales – contestations répétées etc... demeurent les principales causes des sanctions disciplinaires.

Une augmentation des sanctions contre les clubs a été constatée (matches arrêtés) ; cette situation devient très inquiétante en raison du fait que l'intégrité physique des arbitres et des joueurs est concernée.

Il est fortement rappelé aux clubs qu'ils ont en charge la police des terrains et qu'à ce titre ils doivent prendre les mesures adéquates au bon déroulement des rencontres.

La Commission d'Appel disciplinaire rappelle aux intéressés que le football est un jeu comprenant des règles simples que certains ignorent ou d'autres connaissent mais oublient de les respecter.

Le Président de la Commission :
Pierre Alain VASSEUR.



COMMISSION D'APPEL DES LITIGES

RAPPORT D'ACTIVITES - SAISON 2016 / 2017

✓ La commission d'appel des litiges s'est réunie à cinq reprises pour étudier cinq dossiers.

✓ Pour la saison écoulée le nombre de dossiers est en diminution par rapport aux saisons 2014/2015 (13) et 2015/2016 (9).

Les dossiers concernaient :

- › deux appels en SENIORS sur le résultat de rencontre de championnat (un match de Troisième Division et un match de Première Division FUTSAL) ;
- › deux résultats de rencontre de championnat d'équipes JEUNES U15 ;
- › une rencontre U15 en coupe d'ARTOIS.

✓ Pour les dossiers étudiés, la commission d'appel a confirmé à quatre reprises les décisions prises en première instance, et a invalidé une décision de la commission de première instance.

✓ Aucune décision n'a été contestée auprès de la commission régionale des litiges.

✓ Le président remercie les membres de la commission et le personnel administratif pour le travail effectué.

Le Président de la Commission :
Daniel SION



COMMISSION des COUPES JEUNES (U18 – U15)

RAPPORT d'ACTIVITES - SAISON 2016/2017

La Commission composée de ses 6 Membres s'est réunie à 5 reprises durant la saison.

POINT des ENGAGEMENTS :

Coupe GAMBARDELLA : 55 clubs (+ 2 clubs par rapport à 2015/2016) ;

Coupe du NORD U17 : 18 clubs (- 5) ;

Coupe du NORD U15 : 27 clubs (- 6) ;

Coupe ARTOIS U18 : 101 clubs (- 2), (mais + 6 par rapport à 2014/2015);

Coupe ARTOIS U15 : 90 clubs (- 16), (mais + 3 par rapport à 2014/2015);

Coupe LEBAS U18 : 58 clubs (- 3), (mais + 7 par rapport à 2014/2015);

Coupe POUILLY U15 : 54 clubs (+ 1), (mais + 9 par rapport à 2014/2015).

BILAN des 1ers tours des Coupes ARTOIS U18 et U15 :

› Ces rencontres se sont jouées en Septembre sur 3 journées afin de confirmer les effectifs et les niveaux des clubs.

Avant le début des championnats (en octobre), durant ce mois de Septembre, il a été enregistré :

En **U18** : 4 retraits - 11 engagements tardifs - 21 forfaits sur les 3 journées (dont 15 la 1^{ère} journée) contre 28 la saison précédente sur les 3 journées;

En **U15** : 5 retraits - 7 engagements tardifs - 3 engagements en U15 à 8 - 20 forfaits sur les 3 journées (dont 12 la 1^{ère} journée) - contre 28 la saison précédente sur les 3 journées.

› Les tirages au sort des PHASES FINALES se sont déroulés le 20 avril 2017 à **TILLOY les MOFFLAINES** et ont rassemblé plus de **81 % (26 sur 32)** des clubs jeunes (*4 clubs de l'Arrageois absents !!!*).

› Les tirages des Coupes du TERNOIS ont eu lieu à **CAMBLAIN l'ABBE**.

FELICITATIONS pour cette saison :

✓ Coupe GAMBARDELLA :

L'**US BIACHE**, l'**USO BRUAY**, l'**US HOUDAIN** et l'**AS LOISON** (Clubs de DISTRICT) sont arrêtés lors du tour précédant les Finales REGIONALES de LIGUE (5^{ème} tour).

Le **STADE BETHUNE** (LIGUE) est éliminé au 1^{er} tour FEDERAL, **FA ARRAS** et l'**US VERMELLES** (LIGUE) en 64^{èmes}, le **CS AVION** en 32^{èmes} de finale.

Le **RC LENS** (NATIONAL) chute en ½ finale contre l'O. MARSEILLE.

✓ Coupe du NORD :

En U17, l'**ES SAINT LAURENT** est éliminé en 8^{èmes} de finale ; en U15, le **FC TLLOY** est éliminé en 8^{èmes} de finale, l'**AJ ARTOIS** en ¼ et l'**US ROUVROY** échoue en ½ finale.

✓ Coupe de la LIGUE :

Le **RC LENS** remporte les Finales en U15 et en U14.

L'**US VIMY** (U19) a échoué en demi-finale ; Le **CS AVION**, le **STADE BETHUNE**, l'**ES BULLY** (U17), le **RC LENS** (U16), le **STADE BETHUNE** (U15) et l'**US VERMELLES** (U14) sont éliminés en ¼ de finale.

Les RESULTATS des FINALES du DISTRICT 2016/2017 :

Coupe ARTOIS U18 (Challenge Daniel DRAMEZ) :

US GONNEHEM – US BILLY BERCLAU: 2 – 2 (2 – 1)

Coupe ARTOIS U15 (Challenge Raymond BRICE):

US CARVIN RUCH – ES SAINT LAURENT: 1 – 0

Coupe Philippe LEBAS U18 :

AS COURRIERES – TINCQUIZEL/HABARCQ : 2 – 4

Coupe Gaston POUILLY U14 :

OLYMPIQUE HENIN – FC LILLERS: 1 - 0

Coupe du TERNOIS U18 :

US HEUCHIN/LISBOURG – CS PERNES : 1 – 4

COUPE du TERNOIS U15

US BOUBERS – FC BONNIERES TERNOIS SUD : 2 – 4

Comme chaque saison, afin que ces compétitions puissent se dérouler dans les meilleures conditions, mes **REMERCIEMENTS** iront

› au **Personnel Administratif**,

› à **Rémy DENEUVILLE** (Commission des Championnats JEUNES)

› aux Membres de la Commission (**Jean Baptiste BEAUVENTRE**, **Raymond BRICE**, **Alain DELHAYE** (Secrétaire), **Jean Bernard LEDUC** et **Nicolas OBAL**).

Le Président de la Commission :

Marc TINCCHON.



COMMISSION DES COUPES SENIORS – FEMININES – VETERANS

RAPPORT D'ACTIVITES - SAISON 2016/2017

✓ La commission s'est réunie 9 fois durant la saison dont une réunion relative à l'organisation des coupes du Ternois à **CAMBLAIN L'ABBE** et une réunion décentralisée en avril 2017 à **AUCHEL**.

✓ Le tirage des ¼ et ½ finales des coupes Séniors, Féminines – séniors et Jeunes a été effectué le 20 avril 2017 à **TILLOY LES MOFFLAINES**.

✓ Les finales de toutes les coupes ont eu lieu à **VERMELLES – BEUVRY – AVION CHEMINOTS – NORRENT FONTES – TILLOY – HENIN BEAUMONT (OLYMPIQUE HENIN) – CAMBLAIN L'ABBE**.

Ces finales organisées avec l'aide des clubs cités ci-dessus ont remporté un franc succès populaire (+ de 2 400 spectateurs) malgré une dernière quinzaine du mois de Juin 2017 très chargée au niveau manifestation de clubs et autres.

RESULTATS FINALES COUPES

COUPE ARTOIS SENIORS

Vainqueur : FC CALONNE RICOUART - Finaliste : ACFL BETHUNE

COUPE PLATEAU

Vainqueur : CARBINIERS BILLY MONTIGNY – Finaliste : US VIMY (b)

COUPE MALLEZ

Vainqueur : US BEUVRY - Finaliste : COS MARLES (b)

COUPE LETEVE

Vainqueur : ES BOIS BERNARD – Finaliste : ASC CAMBLAIN L'ABBE

COUPE DEMANDRILLE

Vainqueur : FC MONTIGNY (b) - Finaliste : ES VENDIN (b)

COUPE DU PRESIDENT

Vainqueur : US PAS en ARTOIS (b) - Finaliste : AS NOYELLES les VERMELLES

COUPE ARTOIS VETERANS

Vainqueur : US BIACHE - Finaliste : US ROUVROY

COUPE LOYER VETERANS

Vainqueur : ES Saint LAURENT BLANGY - Finaliste : USO LENS

COUPE TERNOIS SENIORS

Vainqueur : AS TINCQUIZEL - Finaliste : US MONDICOURT

COUPE TERNOIS VETERANS

Vainqueur : CS HABARCQ - Finaliste : US MONCHY au BOIS

COUPE ARTOIS FEMININES

Vainqueur : FA ARRAS (b) - Finaliste : SC Saint NICOLAS

✓ Remerciements à tous les clubs organisateurs (réunion – finales) et aux clubs finalistes pour leur contribution au bon déroulement des finales de coupes

Le Président de la Commission :

Raymond CARON.



COMMISSION de DISCIPLINE

RAPPORT D'ACTIVITES - SAISON 2016/2017

→ 40 réunions de la commission de discipline

→

SANCTIONS	SAISON 2015 – 2016	SAISON 2016-2017
8 ans	1	1
4 ans	2	0
6 ans	0	1
2 ans	4	5
15 mois	3	0
12 mois	2	2
11 mois	0	1
10 mois	0	1
9 mois	1	0
8 mois	3	0
7 mois	1	2
6 mois	1	7
5 mois ferme	3	0
3 mois ferme	1	0
2 mois	0	1
22 matchs	0	1
20 matchs	1	1
18 matchs	10	2
16 matchs	3	1
14 matchs	2	3
15 matchs	0	1
11 matchs	11	12
10 matchs	1	8
9 matchs	4	9
8 matchs	10	18
7 matchs	11	15
6 matchs	5	28
5 matchs	21	33
4 matchs	104	103
3 matchs	160	184
2 matchs	183	166
1 match	265	258
1 match pour 3 avertissements	436	453
Matchs arrêtés	48	62
Incidents après match	16	15
Mise en Instruction	24	29
Ethique	8	7
Police des terrains	1 350 €	1 150 €
Mise hors compétition		1

→ On note une recrudescence des sanctions à 5 – 6 – 7 et 8 matchs : coups entre joueurs hors action de jeu.

→ Nette augmentation des matchs arrêtés : 14 en plus.

→ 29 mises en instruction, dont 15 pour des faits sur arbitre.

→ 1 Mise hors compétition.

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.



COMMISSION DE SUIVI DES TEXTES REGLEMENTAIRES

RAPPORT D'ACTIVITES - SAISON 2016/2017

✓ Aucun texte concernant les particularités propres au district n'a subi de modification. Il a fallu toutefois adapter certains règlements à l'utilisation de la FMI par le biais d'instructions provisoires qui ont été développées lors des séances de formation.

Par ailleurs il a été procédé à la mise en forme des textes consécutivement aux assemblées fédérales.

✓ Les textes rectifiés ont fait l'objet d'une publication sur le site du district et l'ensemble du Règlement Général mis à jour est paru mi- juillet.

Le Président de la Commission :
Richard RATAJCZAK.



COMMISSION DE SUIVI DES ARRETES MUNICIPAUX

RAPPORT D'ACTIVITES - SAISON 2016/2017

✓ Les conditions atmosphériques que le district a connu ont été les plus favorables des 5 dernières saisons et ont permis un déroulement des compétitions relativement conforme au calendrier.

13 week ends (contre 18 la saison dernière) ont été concernés provoquant 1 remise générale en Novembre (110 arrêtés) et 2 autres pendant la trêve en janvier qui ont impacté des remises partielles pour l'une et une remise générale en jeunes pour l'autre.

Pour mémoire la saison 2015-2016 avait connu 7 remises générales.

Les autres journées intéressées ont conduit le district à mettre en place des remises partielles, avec parfois des inversions et en mars un afflux d'arrêtés a imposé la remise de près de la moitié des rencontres prévues.

✓ Au chapitre des particularités il faut noter :

› Le report de nombreuses rencontres jeunes en semaine pour terminer les compétitions.

› Les trop nombreuses demandes de dérogation en vétérans conduisant à rattraper le retard en juin.

› Pendant les périodes de remises générales des rencontres prévues sur synthétique ou inversées sur une telle surface ont été maintenues 2 fois en Excellence.

De même, les rencontres jeunes de Préligue et d'Excellence ont été maintenues lorsque le calendrier le permettait.

› La majeure partie des remises partielles (près de 50) se sont déroulées pendant le week end de Pâques.

› Malgré la clémence de la météo 19 localités ont pris 3 arrêtés et plus, le record étant détenu par CAMBLAIN CHATELAIN avec 5 arrêtés complets et 3 partiels (un seul match autorisé).

Le Président de la Commission :

Richard RATAJCZAK.



COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS DE VOTE

RAPPORT D'ACTIVITES - SAISON 2016/2017

Composition de la commission : Jean Baptiste BEAUVENTRE – Jean Pierre CERER – Jean Marie DASCOTTE - Marie Claire DUEZ-DUHAMEL – Lionel FOULON -

✓ La commission s'est réunie une fois cette saison pour la vérification de la conformité des candidatures aux élections du 15 octobre 2016.

La commission a pris connaissance des listes reçues au secrétariat du District Artois à la date du 14 septembre 2016, date de clôture du dépôt des listes :

› Pour l'élection des membres du Comité de Direction, une seule liste a été reçue. Elle est présentée par **Monsieur Jean-Louis GAMELIN**.

› Pour l'élection du Représentant des clubs du District Artois à l'Assemblée générale du Comité Départemental, une seule liste a été reçue et comporte le nom de **Madame Nicole DELHAYE**

I] Liste pour l'élection des membres du Comité de Direction à l'Assemblée générale du District Artois du **15 octobre 2016 à NOYELLES LES VERMELLES** présentée par **Monsieur Jean-Louis GAMELIN**, candidat sortant et tête de liste.

A) Membres indépendants :

GAMELIN Jean-Louis	ES Labeuvrière	Candidat sortant
DENEUVILLE Jean	FA Arras	Candidat sortant
RATAJCZAK Richard	CS Pernes en Artois	Candidat sortant
DEJARDIN Bernard	Individuel	Candidat sortant
DELHAYE Alain	USSM Loos	Candidat sortant
SERGEANT Michel	Individuel	Candidat nouveau
LAMORILLE Denis	Stade Béthune	Candidat sortant
CARON Raymond	SCPP Wingles	Candidat sortant
DARTOIS Louis	Individuel	Candidat nouveau
BRESA Delphine	USO Drocourt	Candidat sortant
SION Daniel	Individuel	Candidat sortant
CLAY Didier	ES Laventie	Candidat nouveau
DEBONNE Gérard	Individuel	Candidat sortant
DIBERNARDO Ottorino	AAE Dourges	Candidat sortant
LEPROVOST Pascal	RC Lens	Candidat sortant
WATEL Pascal	US Hesdigneul	Candidat nouveau

B) Membres représentant les Familles

BELLA Chouki	ASSB Oignies	Educateurs
PAUCHET Serge	ASPTT Arras	Arbitres
BAUDUIN Evelyne	FC Féminin Arras	Licenciées féminines
LEYVAL Francis	Individuel	Médecin

II] Liste pour l'élection du Représentant des Clubs à l'Assemblée générale du Comité départemental lors de l'Assemblée générale du District Artois du **15 octobre 2016 à NOYELLES LES VERMELLES**.

DELHAYE Nicole

AS Auchy les Mines

Candidat sortant

✓ La commission a examiné les listes reçues et s'est assurée que celles-ci comportent autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir, avec indication explicite des représentants des éducateurs, des arbitres, du football féminin et du médecin pour la liste au Comité de Direction.

Elle s'est assurée aussi que les déclarations comportent les noms, prénoms, club d'appartenance et signature des candidats.

✓ La commission a constaté la conformité des candidatures dans le respect des dispositions de l'article 7.2 des Statuts du District Artois et a délivré les récépissés aux représentants des listes.

Elle a constaté également la conformité des bulletins de vote et des inscriptions qui y figurent.

Le Président de la Commission

Jean Marie DASCOTTE



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

RAPPORT D'ACTIVITES - SAISON 2016/2017

Président : Raymond BRICE

Secrétaire : Alain DELHAYE

Membres : Nicole DELHAYE - Denis LAMORILLE

Aucune demande de secours concernant la saison 2016/2017.

Le Président de la Commission :

Raymond BRICE.



COMMISSION DES ARBITRES

RAPPORT D'ACTIVITES - SAISON 2016/2017

✓ Pour la saison 2016/2017, la Commission des Arbitres a vu son effectif quelque peu modifié, puisque de nouveaux membres sont venus remplacer leurs prédécesseurs à titre divers.

C'est ainsi qu'a intégré la Commission, **Xavier MIQUET** - Président CDDRF en lieu et place de **Nicolas SCHROEYERS** muté en Touraine.

Puis, en cours de saison, c'était au tour de Messieurs **Chouki BELLA** au titre des Educateurs et **Pascal WATEL** représentant le Comité Directeur du District, de donner à la Commission sa composition actuelle.

✓ Au niveau des effectifs, une légère baisse est à noter puisque de 415 arbitres en 2015/2016, nous sommes passés à 402 arbitres pour la saison en cours.

En considérant que (seulement) 64 candidats, jeunes et seniors, ont été reçus cette année, le déficit est un peu plus notable. L'effectif se décompose ainsi :

- › Arbitres de la Fédération : 11
- › Arbitres de Ligue : 47
- › Jeunes Arbitres de Ligue : 8
- › Arbitres de District : 237
- › Arbitres de District Jeunes : 99

✓ Comme à l'accoutumée, trois formations se sont déroulées dans la saison : à **BULLY LES MINES** tout d'abord, les samedis en continu du 1^{er} au 15 octobre 2016, la deuxième à « **LA GAILLETTE** » du 24 au 27 octobre 2016, et la troisième à **BULLY** également du 19 novembre au 3 décembre 2016, formation au cours de laquelle a été assurée celle pour les Arbitres Auxiliaires.

Deux formations administratives s'y ajoutent ; elles ont eu lieu les 5 novembre et 10 décembre 2016. 27 candidats seniors et 37 candidats jeunes ont été reçus à l'occasion de ces sessions.

✓ Pour les séminaires de début de saison, la formule de l'année précédente a été reconduite, à savoir que les arbitres sont convoqués par catégorie, et celles regroupant un effectif plus conséquent (2^{ème} et 3^{ème} Série) sont scindées en plusieurs groupes afin d'éviter un nombre trop important de participants, ce qui améliore les échanges avec les formateurs. Si l'on ajoute le séminaire de rentrée des observateurs aux séminaires Seniors, Jeunes, Futsal, et celui de rattrapage, cela représente quand même douze réunions qu'il a fallu assurer, ceci en l'espace de moins de trois semaines ! Sans oublier, par la suite, la correction des contrôles effectués à ces occasions.

✓ Autres formations qui ont eu lieu cette saison : des stages, dits « promotionnels » et « non-promotionnels », des stages pratiques, et traditionnellement, les deux Cap'Ligue, Jeunes et Seniors, qui représentent chacun 8 cours, le vendredi soir, finalisés d'un examen blanc. Auxquels il convient d'ajouter encore trois préparations spécifiques des candidats et un test physique.

✓ La saison 2016/2017 a vu également la généralisation de l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée ; hormis les arbitres de 1^{ère} Série formés précédemment, ce sont donc tous les arbitres Seniors et Jeunes restant qui ont dû s'approprier l'utilisation de la tablette.

Quelque 300 mails de convocation ont été envoyés par le Secrétaire Général pour ces formations, dispensées en semaine par les Référents FMI du District.

✓ Enfin, sur l'ensemble de la saison, la CAA s'est réunie 13 fois en plénière, quatre fois en Bureau, avec en plus 28 réunions Commission Technique Seniors et Jeunes, 1 stage Jeunes avec la section Jeunes de la CACO, 1 stage vidéo Jeunes à **LA GAILLETTE** et un rassemblement des nouveaux arbitres pour la remise de leur écusson. La Réunion Générale s'est déroulée, comme la saison dernière à COURRIERES, le samedi 17 Juin 2017.

Le Président de la Commission :
Henry MACIUSZCZAK

Le Secrétaire Général de la Commission :
André SOJKA



COMMISSION DES CALENDRIERS JEUNES

RAPPORT D'ACTIVITES – SAISON 2016/2017

✓ POINT DES ENGAGEMENTS :

Saison 2015 2016

- › Compétitions U18 (dont U16 Préligue) : 121 clubs engagés – 13 forfaits généraux
- › Compétitions U15 (dont U14 Préligue) : 109 clubs engagés – 5 forfaits généraux
- › Compétition U15 à 8 : 37 clubs engagés - 6 forfaits généraux

Saison 2016 2017

- › Compétition U18 (dont 16 Préligue) : 127 équipes engagées – 6 forfaits généraux : AS Auchy en U18 Niveau 1, AJ Ruitz, AS Violaines 2, FC Méricourt, Les Collines en Niveau 2 et AS Lens en U16 préligue)
- › Compétition U15 (dont U14 préligue) : 108 équipes engagées – 2 forfaits généraux : AG Grenay et RC Labourse en Niveau2)
- › Compétition U15 à 8 : 40 clubs inscrits. Pas de forfait général mais 17 clubs ont au moins fait forfait 1 fois.

› Pour les compétitions U15 à U18, nous voyons un nombre d'équipes en légère augmentation et un nombre de forfaits généraux en baisse.

› Pour les U16 challenge, ce fut une déception avec uniquement 6 équipes inscrites et 4 forfaits « match ».

Nous ne ferons pas de U16 challenge à moins de 10 clubs pour cette saison 2017 2018

› Pour les U15 à 8, bonne dynamique du système alterné match sec de championnat et matchs en plateaux en mixant les groupes de sorte à ce que les équipes ne se rencontrent pas toujours entre elles. Attention toutefois à certaines distances kilométriques qui peuvent être importantes (parfois autour des 50 kilomètres)

43 matchs blancs ont été organisés sur cette saison.

✓ BILAN DU DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS :

Phase préliminaire de septembre 2016

› Avant de débiter à proprement parler les compétitions en championnats, la Commission Jeunes organise, en partenariat entre les championnats et les coupes, une phase préliminaire permettant aux clubs de se tester et d'ajuster leurs engagements.

› Cette phase préliminaire se déroule sur 3 week-end en septembre et doit permettre d'avoir des groupes de 10 sur l'ensemble de la saison et limiter un maximum les exempts.

› Cependant, nous devons regretter que malgré des propositions de retrait ou de changement de niveau par la Commission, certains clubs ont maintenu leurs engagements initiaux.

› Pour cette saison 2017/2018, les demandes de report de matchs devront être demandées pour le lundi minuit au plus tard pour les Préligues et le jeudi soir pour les autres niveaux (avec accord du club adverse avant vendredi 10 heures).

Championnats

› Les championnats ont démarré le premier week-end d'octobre (excepté pour les PRELIGUE).
A noter que le fonctionnement de n'accepter les reports uniquement avec une nouvelle date fixée par les clubs a considérablement désengorgé la liste des remises partielles à jouer au printemps.

› Les groupes préligues ont été ramenés à 10 équipes afin de pallier les difficultés rencontrées lors de la saison 2015/2016 (forfaits).

Un forfait général constaté en U16 préligue (AS LENS). Il y a quand même eu cette année 2 forfaits en U18 préligue, 2 en U16 préligue, 0 en U15 préligue et 5 en U14 préligue

Trophée des glaces

› Durant la période hivernale, nous avons organisé le trophée des glaces permettant de faire jouer les U15 à 8.

Ce fut une réussite totale. Le district, les clubs et les jeunes footballeurs se sont retrouvés ensemble sans esprit de compétitions avancées.

Les clubs ont apprécié que les membres de la commission jeunes étaient présents sur le terrain les samedis matin pour aider à l'organisation et avec du matériel.

Le district a pu compter sur les clubs qui ont accueilli les plateaux et on doit leur dire merci. Et les joueurs ont joué dans le plaisir.

Nous souhaitons reconduire ce trophée des glaces pour la saison 2017/2018 en essayant de proposer une finale.

› Le département jeune souhaite également démarrer une coupe d'Artois U15 à 8

✓ La Commission remercie l'ensemble des clubs pour leur participation, leurs idées afin d'améliorer notre fonctionnement. Nous sommes toujours prêts à échanger dans le but d'améliorer notre fonctionnement, dès lors que la discussion est saine et va dans l'intérêt général.

✓ Nos remerciements se tournent plus particulièrement vers les techniciens, **Franck GONCALVES** et **Makhloufi REBATTACHI** pour leur aide et leurs analyses, le Personnel Administratif, pour le suivi à chaque instant des compétitions, **Marc TINCHON** (Commission des Coupes JEUNES) avec qui la collaboration est indéniablement source d'amélioration des conditions des clubs, **Richard RATAJCZAK** pour son aide précieuse au sujet des aspects règlementaires notamment, les membres de la Commission ainsi que le Président de Département Jeunes, **Jean DENEUVILLE**.

Nos remerciements également vers la commission des arbitres pour leur participation active dans le bon déroulement des matchs. Merci à **Anthony RINGEVAL** et **Henry MACIUSZCZAK**.

Pascal WATEL est membre de la CDA et permet de traiter au plus vite les litiges éventuels entre les 2 commissions

Le Président de la Commission :
Rémy DENEUVILLE.



COMMISSION DES CHAMPIONNATS SENIORS

RAPPORT D'ACTIVITES - SAISON 2016/2017

✓ Les championnats Seniors ont connu un déroulement sans grande difficulté, seule la journée du 20 Novembre a été reportée en totalité au 4 Décembre.
Des remises partielles sont intervenues lors de 9 journées et jouées en grande partie lors du week-end de Pâques.

✓ 28 groupes ont été constitués pour les 7 niveaux hiérarchiques pour un total de **335 équipes** engagées.

Avant le début des championnats **3 forfaits généraux** sont intervenus compensés en partie par 2 engagements tardifs en **Troisième Division**.

✓ Au cours de la saison, **une équipe a été mise hors compétition pour raisons disciplinaires et 10 forfaits généraux (0,03%) ont été enregistrés.**

✓ Par ailleurs sur un total théorique de matchs programmés de 3 600 rencontres pour la saison ; **73 forfaits/match ont été homologués soit 0,02%.**

✓ Il faut noter toutefois que pour la première fois depuis de nombreuses années 2 forfaits sont intervenus en **Promotion Excellence** et 3 en **Promotion Première Division**.

Le Président de la Commission :
Richard RATAJCZAK.



COMMISSION DES TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

RAPPORT D'ACTIVITES - SAISON 2016/2017

TERRAINS

Classements initiaux : 7

- › 4 en niveau 5 Synthétique
- › 1 en niveau 6
- › 2 en niveau Foot à 11

Confirmation de classement : 21

- › 1 en niveau 4
- › 19 en niveau 5 (dont 1 en 5 Synthétique)
- › 1 en niveau Foot à 11

Changement de niveau : 6

- › 3 en niveau 5 (dont 2 en 5 Synthétique)
- › 1 en niveau 6 (dont 1 en 6 Synthétique)

Avis préalables : 3

ECLAIRAGE

Classements initiaux : 6

- › 6 en niveau E5

Confirmation de classement : 12

- › 1 en niveau E1
- › 2 en niveau E3
- › 3 en niveau E4
- › 6 en niveau E5

FUTSAL

Classement initiaux :

- › 2 salles en niveau Futsal 1 (à confirmer par la FFF)
- › 2 éclairages en niveau E Futsal 2

FONCTIONNEMENT de la COMMISSION

✓ La commission s'est réunie deux fois avec tous les membres lors de la saison 2016/2017 avec des réunions de travail complémentaires entre le Secrétaire et le Président pour le suivi des dossiers des terrains et l'actualisation des dossiers Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) en cours.

✓ La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) a toujours été représenté (10 réunions) au niveau de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS).

✓ Le Président et le Secrétaire ont participé à l’instruction et au suivi de demandes d’aide Horizon Bleu 2016 et FAFA :

› 19 dossiers finalisé,

› 2 en cours,

› 4 abandonnés par les Municipalités ou non éligibles.

De même, beaucoup de demandes en amont pour l’étude de projets d’aménagements et/ou de construction de la part des Municipalités.

Peu de demande pour les FAFA pour l’emploi.

Le Président de la Commission :
Michel SERGEANT

Le Secrétaire de la Commission :
Jean Paul TURPIN



COMMISSION D'ETHIQUE

RAPPORT D'ACTIVITES - SAISON 2016/2017

Membres : Jean DENEUVILLE - Ottorino DI BERNARDO – Claudian PHILIPPE - Denis LAMORILLE - Pascal LEPROVOST

✓ La commission d'éthique s'est réunie cette saison à 5 reprises en fonction des dossiers qu'elle a eu à traiter :

› [Le 11 octobre 2016](#) : étude de certains dossiers qui n'ont pas eu de suite à donner et qui n'était pas de son ressort. Lors de cette réunion, la soirée des récompenses a été organisée.

› [Le 17 novembre 2016](#) : étude de dossiers concernant surtout des faits de dégradation de vestiaires mais aussi pour des faits d'insultes entre parents lors de rencontres de foot animation.

› [Le 14 décembre 2016](#) : incidents entre deux clubs en foot animation qui ont abouti à l'arrêt de la rencontre et la commission a étudié aussi le cas d'un club convoqué pour divers incidents survenus lors de plusieurs rencontres en seniors dont l'un a occasionné un dépôt de plainte.

De plus ce club s'est aussi fait remarquer par des propos injurieux sur les réseaux sociaux envers les membres de commission du district.

› [Le 5 avril 2017](#) : incidents graves entre deux clubs voisins qui ont occasionné l'arrêt de la rencontre et l'hospitalisation de joueurs ainsi que le comportement des spectateurs et tout ceci pour un match de foot animation.

La commission regrette aussi les propos partiaux tenus sur les réseaux sociaux par un responsable de site envers l'autre club.

› [Le 21 juin 2017](#) : nombreux dossiers concernant des problèmes de vols, arrêts de rencontres qui n'ont pas nécessité de suite.

✓ En résumé, la commission regrette les faits de plus en plus nombreux d'arrêt de rencontres notamment en foot d'animation et aussi les propos tenus sur les réseaux sociaux.

✓ Elle continuera à être très vigilante sur ces problèmes avec s'il le faut des retours vers d'autres commissions comme celle de la discipline si des faits venaient à être répréhensibles.

Le Président de la Commission :
Jean DENEUVILLE.



COMMISSION FEMININE

RAPPORT D'ACTIVITES - SAISON 2016/2017

✓ Nous allons commencer par le superbe exploit réalisé par l'équipe du **FCF HENIN** demi-finaliste de la Coupe de France, éliminée par le futur vainqueur, **l'Olympique Lyonnais**.

✓ **2 400 licenciées féminines** soit une nouvelle augmentation de **11,57 %**.

✓ De nombreuses actions mises en place par la commission avec le soutien de l'équipe technique et nos deux services civiques **Cassandra DEMEULAERE** et **Antoine CUISINIER**.

103 équipes engagées dans les différents championnats

Création d'un championnat Futsal avec 10 équipes qui est allé à son terme.

EQUIPES SENIORS

› **1** en D2

› **3** en Interrégional : FCF HENIN - FC LILLERS – ES BULLY

› **2** en DH : FCF ARRAS (b) - FC DAINVILLE

› **1** en U19 nationaux : FCF ARRAS

› **2** en U19F à 11 : FCF ARRAS – FCF HENIN

› **7** en U19F à 7 : FCF HENIN (b) - FC MERICOURT – AAE AIX - Espérance CALONNE LIEVIN – US GONNEHEM – FC BOUVIGNY et OLYMPIQUE LIEVIN -

› **10** en Excellence : SC SAINT NICOLAS - AFCLL BETHUNE - AS AUCHY – FC DYNAMO CARVIN - AS BBV – CS DIANA LIEVIN - AG GRENNAY – US CROISSETTE - AJ NEUVILLE – US NOYELLES sous LENS -

› **11** en Séniors à 7 : DR LAMBRES – FC LA ROUPIE – ES LAVENTIE – AS TINCQUIZEL – ES LABEUVERIERE – US HEUCHIN/LISBOURG - AJ ARTOIS - US RUCH CARVIN - AS COURRIERES/DROCOURT – FC MERICOURT - ASSB OIGNIES -

EQUIPES JEUNES

› **21** en U15F : FC LILLERS - FCF ARRAS (a et b) - US VERMELLES – AS PONT A VENDIN - ES HAILLICOURT - ES BULLY - OLYMPIQUE LIEVIN – FC DAINVILLE - AS VIOLAINES - ASSB OIGNIES - KLUB VAUDRICOURT - US ROUVROY - AS BBV – OS ANNEQUIN - AG GRENNAY – FC MONTIGNY – US BEUVRY – AJ RUITZ – US NOYELLES sous LENS - es LAVENTIE

› **12** en U13F : FCF ARRAS - AJ ARTOIS – FC BOUVIGNY - RC LABOURSE - AS PONT A VENDIN US ROUVROY (a et b) - KLUB VAUDRICOURT - AAE AIX – US GONNEHEM - FC LILLERS - FC MERICOURT

› **12** en U11F : FCF HENIN - FCF ARRAS - OLYMPIQUE LIEVIN – OS ANNEQUIN - ES BULLY – UC DIVION - US ROUVROY - AJ ARTOIS - US COURCELLES - FC DAINVILLE - AS PONT A VENDIN – KLUB VAUDRICOURT

› **7** équipes engagées en championnat garçons : (FCF ARRAS et FCF HENIN en U15, FCF HENIN et LIEVIN en U13 et FCF ARRAS, FCF HENIN et LIEVIN en U13)

PALMARES

D2 :

Excellent parcours d'ARRAS FCF 3^{ème}

U19F Nationaux

FCF ARRAS termine à la 3^{ème} place en Elite

INTERREGIONAL

FCF HENIN est champion

FC LILLERS 2^{ème}

Tous deux ont malheureusement été éliminés lors de la phase d'accession en D2

ES BULLY termine 6^{ème}

DH

FCF ARRAS (b) termine à la 5^{ème} place

Excellent parcours de FC DAINVILLE qui pour une première saison à ce niveau termine à la 6^{ème} place

FC LILLERS (b) est forfait général

U19F à 11 Ligue

FCF HENIN champion

FCF ARRAS 2^{ème}

U19F à 7 Ligue

FC MERICOURT Champion

Championnat Excellence

SC SAINT NICOLAS est champion

Championnat Seniors à 7

ASSB OIGNIES est champion

Championnat Futsal Séniors

BRUAY FUTSAL est champion

U15F

Championnat en 2 phases et 2 niveaux

Niveau 1 : FC LILLERS est champion

Niveau 2 : FC MONTIGNY est champion

CHALLENGES ET CRITERIUM

› Les deux phases du critérium U11F se sont bien déroulées.

Lors de la deuxième phase un groupe à 8 a été constitué avec la participation de 6 équipes.

Pour cette catégorie des plateaux ont été également mis en place cette saison à la plus grande satisfaction des équipes.

› challenge U13F et plateaux se sont également bien déroulés

› challenge U15F : journées ont été réalisées

ACTIONS TECHNIQUES – DETECTIONS

→ De nombreuses actions ont été mises en place et réalisées cette saison :

› Rentrée des U15F à HENIN

› Rentrée des U13F à PONT A VENDIN

› Rentrée du foot des U6F à U11F à DAINVILLE

› Halloween à LIEVIN

› Noël des féminines à DIVION

- › Notre traditionnel rassemblement Futsal de février au Five à **LIEVIN**
- › Une nouvelle action pour le Carnaval des féminines en Mars, organisé pour les U6F aux U13F
- › Les plateaux réservés aux U6F à U9F
- › La chasse aux Œufs de Pâques avec la participation du District Flandre
- › Plateau organisé par le District Flandre à **VILLENEUVE d'ASCQ** en lever de rideau du match de D2 : **LOSC/LA ROCHE SUR YON**
- › Plusieurs centres de Perfectionnement organisés pour les U13F et U15F
- › Des détections pour les U12F/U13F et U14F/U15F
- › Un rassemblement Benjafoot pour les U11F
- › Les Interdistricts Futsal pour les U12F/U13F et U14F/U15F à **MERICOURT**
- › Un stage départemental à **BERCK** pour les U13F/U14F
- › Les interdistricts pour les U13F/U14F à **OIGNIES**
- › La semaine du football féminin ou de nombreux clubs se sont engagés (organisation de portes ouvertes, stages, jeux, sensibilisation à l'arbitrage).
- › Et pour terminer la saison la participation de 24 clubs lors de la journée « ARTOIS EN FETE » mise en place par nos deux services civiques.

→ N'oublions pas non plus le travail réalisé avec la participation appréciée de Cassandra DE MEULAERE et Antoine CUISINIER services civiques du District :

- › Visites de club
- › Aide apportée aux clubs (séances, cycles foot, stages, journées découverte, festifoot, etc.)
- › Présence sur le car animation
- › Aide à la mise en place du Programme Educatif Fédéral
- › Mises en place de séances dans les clubs après l'intervention du car animation
- › Présence sur toutes les journées de critérium, rentrée du foot, tournoi de Noël, Fusal, Festival U13F, Coupe U15F
- › Elaboration et mise en place de la journée « Artois en Fête »

ECOLES FEMININES DE FOOTBALL

- › 6 écoles féminines ont été labellisées par la FFF
- Niveau Or : FCF HENIN
- Niveau Argent : FCF ARRAS - FC LILLERS
- Niveau Bronze : AS PONT A VENDIN – US BEUVRY - RC LABOURSE

COUPES

- › Festival U13F : participation des équipes artésiennes. Les équipes d'**HENIN** et **O. LIEVIN** se sont qualifiées pour la finale Régionale
- › Coupe U15F : participation des équipes artésiennes

Coupe d'ARTOIS séniors féminines :

FCF ARRAS l'emporte face à SC SAINT NICOLAS

Coupe Séniors à 7 :

FC MERICOURT l'emporte face au FC CARVIN DYNAMO

Coupe Régionale U19F :

Remportée par **FCF ARRAS** face à FEIGNIES/AULNOYE

Interligues U15F :

5 artésiennes ont fait partie de la sélection régionale : Marie HANNEDOUCHE - Kelly LAMBRET - Emma ROUSSEL - Fany PRONIEZ - Eva DEPOILLY

Coupe de France

Toutes nos félicitations à l'équipe du FCF HENIN éliminée en ½ finale par l'Olympique Lyonnais

✓ La commission féminine félicite les joueuses qui ont brillamment représenté le District, leurs parents et adresse ses remerciements aux clubs et municipalités pour le prêt de leurs installations lors des détectations et sélections et rassemblements ainsi que pour les matchs de préparation des différentes compétitions

✓ Un grand merci à l'équipe technique et à nos deux services civiques **Cassandra** et **Antoine** pour le travail et les actions réalisées en faveur du développement du football féminin

La présidente de la Commission
Evelyne BAUDUIN



COMMISSION FOOT ANIMATION

RAPPORT D'ACTIVITES - SAISON 2016/2017

Président du Département jeunes : Jean DENEUVILLE

Président de la Commission Foot Animation : Alain DELHAYE

Secrétaire : Nicole DELHAYE

Secrétaire Adjoint : Jean-Claude BRONCQUART

Membres : Delphine BRESA - Denis LAMORILLE - Didier CLAY - Laurent ATTAGNIANT - Freddy PETIT

Conseiller Technique Départemental : Franck GONCALVES

Conseiller Technique Foot Animation : Makhloufi REBATTACHI

Intervenants ponctuels : Raymond BRICE - Jacques PENNINCK - Marc TINCHON - Kévin OLIN - Fabrice CUISINIER - Stéphane BROGNIART - Fabien LEFEBVRE - Cédric LOZINGOT

Le District Artois et la Commission Foot Animation remercient les clubs et les communes ayant mis à notre disposition leurs installations à l'occasion des journées d'accueil, de la Journée Nationale U8/U9 à **AVION** (Site de la **Gaillette**), la journée nationale U6/U7 à **OIGNIES**, des réunions de secteurs, des plateaux Anim Futsall et Anim Synthé, des finales de Coupes et divers stages éducateurs.

CATEGORIE U11

- › Pour l'ensemble des rentrées du foot (U11 – U8/U9 - U6/U7) : 5 214 enfants accueillis
 - › La rentrée du foot des U10 - U11 s'est déroulée le 10 septembre 2016 : 2 310 enfants sur 21 sites.
 - › La rentrée du foot des U8/U9 s'est déroulée le 17 septembre 2016 : 1 778 enfants sur 12 sites.
 - › La rentrée du foot des U6/U7 s'est déroulée le 24 septembre 2016 : 1 126 enfants sur 10 sites.
- Les équipes absentes non excusées ont été sanctionnées financièrement comme prévu aux Règlements Généraux du District Artois.

La participation à cette journée est obligatoire.

CRITERIUMS :

Responsable : Alain DELHAYE

Ont participé 172 clubs en 4 Niveaux et 2 Phases :

Phase 1 : (Equipes engagées Samedi matin : 148 et Samedi Après-midi : 111) soit 259 équipes

Phase 2 : (Equipes engagées Samedi matin : 173 et Samedi Après-midi : 121) soit 294 équipes

COUPES :

Responsable : Didier CLAY assisté d'Alain DELHAYE –Nicole DELHAYE - Denis LAMORILLE - Jean-Claude BRONQUART

› La Finale de la Coupe Artois U11 a eu lieu le Samedi 27 Mai 2017 à **LILLERS** : 16 Equipes y ont participé.

En finale Victoire de **RC LENS** contre **CS AVION** : 4/0.

› La Coupe District U11 a eu lieu le Samedi 27 Mai 2017 à **BILLY-BERCLAU** : 8 Equipes y ont participé
En finale Victoire de **US ARLEUX** contre **FC MONTIGNY** 0/0 Jonglage 173/147).

› La coupe du Ternois s'est déroulée le 17 Juin 2017 à **TINCQUES** : 8 Equipes y ont participé
En finale Victoire d'US **SAINT POL** contre **CS HABARCQ** : 1/0

ARTOIS EN FETE

Le samedi 20 mai 2017 avec l'aide des deux services civiques (**Antoine CUISINIER** et **Cassandra De Meulaere**) le District Artois a organisé la première édition de « **L'Artois en Fête** » au complexe sportif **BEUVRY**. Plus de 500 jeunes ont envahi les terrains tout au long de la journée. Journée festive où 49 clubs étaient représentés : 25 équipes U11 présentes le matin, clubs que nous voulions féliciter et encourager pour leurs actions en faveur du programme éducatif fédéral. 24 clubs représentés pour une après-midi exclusivement féminine en l'honneur de la semaine du foot féminin.

De nombreuses animations attendaient les enfants durant cette journée festive : Festi Foot à 5 – Structures gonflables - Stand PEF (Santé, l'environnement, la culture foot et les règles du jeu).

Encore merci au club de **BEUVRY** pour le prêt de leurs superbes installations, et à tous les éducateurs, enfants et parents qui ont contribué à faire de l'Artois en fête un véritable succès.

CATEGORIE U13

CRITERIUMS :

Responsable : Alain DELHAYE

Ont participé 172 Clubs en 4 Niveaux et 2 Phases.

Phase 1 : 241 équipes engagées

Phase 2 : 2421 équipes engagées

COUPES :

Responsable : Didier CLAY assisté de Nicole DELHAYE - Alain DELHAYE - Denis LAMORILLE - Jean-Claude BRONCQUART

› La Finale Départementale U13 s'est déroulée le 1er Avril 2017 à **BILLY-MONTIGNY**.

8 Clubs qualifiés pour représenter le District Artois : FA ARRAS – RC LENS – ES BULLY – US VERMELLES OS AIRE – Stade BETHUNE – CS AVION – US VIMY

› 4 Clubs du District Artois qualifiés pour la Finale Régionale : RC LENS – Stade BETHUNE – FA ARRAS – ES BULLY

› La Finale Régionale s'est déroulée le 1er Mai 2017 à **MARCK** - Qualification du LOSC LILLE.

La commission Foot animation remercie le club de **BILLY-MONTIGNY** pour la parfaite organisation de la finale Départementale, ainsi que les clubs de **SAINT LAURENT-BLANGY** et **LAVENTIE** pour l'organisation du dernier tour District de la Coupe nationale U13.

› La Coupe Artois U13 a eu lieu le Samedi 27 Mai 2017 à ES **SAINT LAURENT-BLANGY** : 16 Equipes y ont participé.

En finale victoire de **CS DIANA LIEVIN** contre Car **BILLY-MONTIGNY** : 0/0 (Jonglage 456/449).

› La Coupe District U13 a eu lieu le Samedi 27 Mai 2017 à US **BILLY-BERCLAU** : 8 Equipes y ont participé
En finale Victoire de **PTT ARRAS** contre **SC SAINT NICOLAS** : 3/0.

› La coupe du Ternois U13 s'est déroulée le Samedi 17 Juin 2017 à **TINCQUES** : 8 Equipes y ont participé
En finale : Victoire d'US **ST POL** contre **JS TINCQUIZEL** : 1/0

SENSIBILISATION des CLUBS LABELISES

- › Fidéliser les joueurs et les éducateurs ;
- › Intégrer les parents à la vie du club ;
- › Mettre en place une politique technique ;
- › Développer la vie associative, ouvrir le club sur l'extérieur ;
- › Améliorer le climat des rencontres ;
- › Instauration du projet éducatif fédéral.

CATEGORIES U6/U7 et U8/U9

› En automne 2016 ont été réalisés : 142 Plateaux U6/U7 et 192 Plateaux U 8/U 9
› Au printemps 2017 ont été réalisés : 517 Plateaux U6/U7 et U 8/U 9
Ces plateaux ont été programmés lors des 6 réunions de secteur à l'automne : **AUBIGNY - BETHUNE - BILLY-MONTIGNY - HAINES - ARRAS – HESDIGNEUL.**

Inscription des plateaux U6/U7 et U8/U9 sur l'application P'tit Foot à partir du 01/02/2017

› La journée d'accueil des U8/U9 s'est déroulée le Mercredi 17 Septembre 2016.

› La journée d'accueil des U6/U7 s'est déroulée le Samedi 24 Septembre 2016.

› La journée Nationale U8/U9 s'est déroulée le Jeudi 25 mai 2017 sur le site de la **GAILLETTE** et le stade **F.BLIN** à **AVION**.

Sur l'ensemble de la journée :

Matin :

Clubs prévus : 60 - Clubs présents : 57 (Absents : 3)

Equipes prévues : 126 – Equipes présentes : 119

Nombre d'enfants présents : 803

Après-Midi :

Clubs prévus : 65 – Clubs présents : 50

Equipes prévues : 120 – Equipes présentes : 102

Nombre d'enfants présents : 621

Nous remercions les clubs labellisés qui nous ont mis à disposition des jeunes éducateurs : **US BEUVRY - US HESDIGNEUL - AJ ARTOIS – AOSC SALLAUMINES – OLYMPIQUE LIEVIN - FC MONTIGNY – CS AVION**

› A noter l'organisation de la Journée Nationale U 6-U7 à **OIGNIES** le samedi 10 Mai 2017 toute la journée :

Matin :

Equipes présentes : 82

Après-midi :

Equipes présentes : 72

Soit 800 enfants au total pour la journée.

La participation à ces journées est obligatoire.

LABELISATION CLUBS

Pour la Saison 2016/2017, la labellisation de l'école de Football a été renouvelée aux clubs disposant du label depuis 3 ans et a été attribuée à quelques clubs du district selon les nouvelles dispositions imposées par la commission technique nationale de la FFF.

Sur décision du conseil de Ligue les labels suivants ont été attribués à :

LABEL ESPOIR :

FCF HENIN - UAS HARNES – US BEUVRY - FC MONTIGNY -

LABEL ELITE :

FA ARRAS -

REGLEMENTS

Sous l'égide de **Denis LAMORILLE** et dans un but de clairvoyance, la commission Foot animation s'est réunie à plusieurs reprises afin de réactualiser complètement les règlements généraux en foot animation qui seront présentés au Comité Directeur du District Artois pour validation.

ANIM FUTSALL – ANIM SYNTHÉ

› Pour la septième année consécutive, la commission Foot Animation sous l'égide du CTD, **Franck GONCALVES** et du CTFA, **Makhloufi REBATTACHI** a mis en place des plateaux Anim Futsall et Anim Synthé en catégorie U 11 et U 13 au mois de Janvier 2017.

Ces animations permettent aux enfants de rester en contact avec le sport pendant la trêve hivernale et de faire profiter tous les clubs ne disposant pas de salle ou de terrain synthétique .

Une journée a dû être annulée en raison des conditions climatiques (Neige rendant les déplacements dangereux pour les clubs).

A noter une très grande participation à ces journées (95%).

› Des clubs et communes possédant une salle de sport ou un terrain synthétique se sont portés volontaires pour l'organisation de ces actions et nous les en remercions.

› A noter que les clubs n'ayant pas participé à ces journées et non excusées ont été sanctionnés financièrement comme prévu aux règlements généraux du District Artois de Football.

Soit 20 Clubs en U13 et 28 en U11.

› Pour la saison prochaine, l'homologation des tournois demandés dans la catégorie concernée lors de ces journées sera refusée.

Le Président du Département :
Jean DENEUVILLE.

Le Président de la Commission :
Alain DELHAYE.



COMMISSION DE FORMATION ET D'INFORMATIONS

RAPPORT D'ACTIVITES - SAISON 2016/2017

✓ Le plan d'action de la commission de formation du District Artois se veut dans l'application de la formation des acteurs du football préconisée par l'I.F.F. (Institut de Formation du Football) et en particulier d'un vaste programme de formation des dirigeants bénévoles.

✓ Ce projet a été étudié en concertation avec les représentants des ligues et districts en liaison avec le C.I.F. (Centre interrégionaux de Formation) qui depuis la fusion ont été rebaptisés en fonction des nouvelles régions : I.R.2.F. (Institut Régional de Formation du Football).

✓ 2016/2017 a été la période de transition d'expérimentation et formation de formateurs.

✓ La saison 2017/2018 doit être celle des réalisations sur le terrain des clubs et en particulier celle des dirigeants bénévoles.

✓ Le groupe de travail du District Artois : **Evelyne BAUDUIN, Richard RATAJACZAK, Raymond CARON, Jean DENEUVILLE, Serge PAUCHET, Didier CLAY et Louis DARTOIS**, a proposé 4 réunions de secteurs géographiques à l'occasion de la campagne de subvention du CNDS et par extension donné des informations sur le statut de l'arbitrage, les obligations en matière d'éducateurs, le programme éducatif fédéral (PEF) et les labels, Footclubs...

Ces réunions ont été organisées à :

› PONT A VENDIN le 6 mars

› LABOURSE le 9 mars

› NEUVILLE ST VAAST le 16 mars

› LAPUGNOY le 21 mars

Elles ont vu la participation de 52 clubs sur les 96 clubs invités et 4 excusés.

Merci aux clubs d'accueil pour la qualité de réception.

Une enquête a été lancée lors de ces réunions auprès des clubs présents.

Les demandes seront prises en considération dans les propositions du plan de formation présenté à l'ensemble des clubs.

Président de la commission :

Louis DARTOIS.



COMMISSION FUTSAL JEUNES ET FEMININES

RAPPORT D'ACTIVITES - SAISON 2016/2017

✓ Une saison 2016/2017 en demi-teinte qui s'est achevée avec son lot de joie et de déception. Celle-ci a amorcé une nouvelle phase dans son développement, marquée par les étapes auxquelles vous avez été associées : rencontre des clubs, des Présidents, temps d'informations et de formation, mises en place de plateaux.

✓ U12/U13

7 plateaux U12/U13 ont été organisés avec la participation de 78 jeunes répartis dans 7 clubs.

✓ U17

En ce qui concerne la catégorie U17, constat d'échec du championnat (après 6 journées de championnat sur 9 équipes engagées, 2 forfaits généraux et dans le meilleur des cas 3 journées de réalisées).

Après échange avec les clubs et la commission, le comité directeur du district a validé l'arrêt du championnat et la transformation de celui-ci en plateaux mensuels. Malgré cela, cette formule n'a pas remportée le succès escompté.

4 plateaux ont été réalisés – participation de 5 clubs et 48 jeunes.

Une réunion technique a été organisée le 3 décembre 2016 et une réunion de formation le 11 février 2017.

✓ FEMININES

Une première cette saison, avec la mise en place d'un championnat futsal pour les seniors, qui s'est bien déroulé avec la participation de 10 équipes : BRUAY Futsal 1 et 2, BETHUNE Futsal, BARLIN Futsal, AS BBV, AJ ARTOIS, DR LAMBRES, SC ST NICOLAS 1 et 2 et Entente COURRIERES/DROCOURT.

Félicitations à toutes ces équipes et leur encadrement.

N'oublions pas pour terminer, la participation des jeunes et féminines en lever de rideau des finales de Coupes Séniors qui se sont déroulées à **MAZINGARBE**.

✓ Merci à tous pour cette saison et poursuivons dans notre volonté de développement.

La Présidente de la Commission :

Evelyne BAUDUIN



COMMISSION FUTSAL

RAPPORT D'ACTIVITES - SAISON 2016/2017

✓ Le District et la commission du FUTSAL remercient les clubs d'avoir respecté et contribué à la réussite du championnat 2016 - 2017.

✓ La nouvelle commission a rassemblé en Décembre 2016, l'ensemble des clubs en présence du Président du District **Jean Louis GAMELIN**, afin de redonner des bases aux règlements généraux de notre District.

Les clubs et la commission ont adhéré pour que la pratique du FUTSAL soit un département, autant pour le foot à 11 en herbe, le foot animation, les écoles de Foot, les équipes féminines ou encore les équipes vétérans, afin que le FUTSAL ait toute sa place dans la famille du football de l'Artois.

En Février 2017 la commission et les Clubs se sont réunis pour une formation à FOOTCLUBS, Hebdo Foot, feuille de match et diverses questions.

✓ Trois niveaux de compétition ont été recensés pour la saison 2016/2017 :

› EXCELLENCE

› PROMOTION D'EXCELLENCE

› PREMIERE DIVISION.

32 clubs ont permis d'engager 40 équipes pour jouer notre championnat District. Malheureusement 9 clubs ont fait forfait général en cours de saison.

Les groupes étaient composés comme suit :

› 1 groupe de 10 en EXCELLENCE.

› 1 groupe de 10 en PROMOTION EXCELLENCE.

› 2 Groupes de 10 en PREMIERE DIVISION.

✓ Quelques dossiers en discipline illustrent l'effort à faire pour la saison à venir.

✓ Le club de **FS LIBERCOURT** est le champion de notre District groupe EXCELLENCE et va donc évoluer la saison prochaine en R2 dans le championnat de la Ligue des Hauts de France, bon vent et bonne chance dans ce nouveau niveau à notre club de l'Artois.

✓ La fête du Futsal lors des finales **VERDURE** et **ARTOIS** a été une réussite, autant grâce à l'organisation de la commission Futsal que grâce à l'aide du club de **MAZINGARBE** et celle de la Municipalité.

Ces finales ont été honorées par la présence du Président du District Artois **Jean Louis GAMELIN** et quelques membres du Comité Directeur.

Les 300 supporters ont assisté aux matchs suivants :

En coupe **VERDURE** le **FC BARLIN** était opposé au Club d'**ASF2 COURCELLES** qui est sorti vainqueur de cette Coupe.

En Coupe d'Artois **l'AS AVION FUTSAL** est sorti vainqueur face au club de **SERVINS FUTSAL A.**

✓ Merci à tous et à toutes pour cette Saison.

Le Président de la Commission :

Gérard DEBONNE



COMMISSION GESTION des LITIGES ADMINISTRATIFS et SPORTIFS

RAPPORT D'ACTIVITES - SAISON 2016/2017

- ✓ Le rôle de la commission est de veiller au respect et à l'application des Règlements en cours.
- ✓ Elle s'est réunie 24 fois cette saison pour examiner les dossiers concernant les championnats et coupes, suite aux forfaits, réserves et réclamations. 5 dossiers sont allés en appels, 4 ont été confirmés.
- ✓ Cette année avec la Feuille de Match Informatisée, nous avons eu également à traiter quelques dossiers.
- ✓ Merci aux membres de la commission ainsi qu'au personnel administratif pour le travail effectué.

La présidente de la Commission :
Evelyne BAUDUIN

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PREVENTION

RAPPORT D'ACTIVITES - SAISON 2016/2017

- ✓ La Commission s'est réunie une fois avec l'ensemble de ses membres.
- ✓ La mise en place d'un nouveau circuit de communication pour la désignation des délégués s'est effectuée avec des difficultés au démarrage mais finalement pas moins de 75 rapports ont été réalisés et analysés.
- ✓ L'analyse de ces rapports effectuée par Daniel SION dans le cadre du Protocole Artois a permis de dégager des actions sur des clubs devenus récidivistes au cours de la saison.
- ✓ Des courriers ont été envoyés aux Présidents de ces clubs avec copie au Maire de la Commune (2 Maires se sont sentis concernés).
- ✓ Des clubs ont été dirigés vers la Commission de Discipline.
- ✓ Pour la saison 2017/2018 les objectifs seront les suivants :
 - › Continuer les actions sur les clubs identifiés.
 - › Renforcer la rigueur dans les demandes de mise à disposition de délégués (utiliser les imprimés à cet effet)
 - › Mettre en place la diffusion informatique systématique avec tous les délégués.

Le Président de la Commission :
Michel SERGEANT



COMMISSION du STATUT de l'ARBITRAGE

RAPPORT D'ACTIVITES - SAISON 2016/2017

✓ La Commission du Statut de l'Arbitrage s'est réunie à deux reprises pour apprécier et signifier les décisions prises quant au rattachement d'arbitres ayant manifesté leur intention de quitter leur club pour en rejoindre un autre pour diverses raisons. Quinze Arbitres ont été concernés par cette procédure.

✓ De plus et conformément aux textes fédéraux règlementaires définissant le rôle et les attributions de la Commission au titre de l'appréciation du Statut de l'Arbitrage, quatre réunions spécifiques se sont tenues :

› Le 26 août 2016 pour faire procéder à la publication de la liste définissant l'équipe bénéficiant d'un ou de deux mutés supplémentaires.

› Le 13 septembre 2016 pour établir et publier la liste des clubs en infraction ou susceptibles de le devenir en fin de saison (situation déterminée au 16 juillet 2016).

› Le 31 janvier 2017 pour établir et publier la liste des clubs en infraction - situation provisoire au 31 janvier 2017, pouvant évoluer

› Le 7 juin 2017 pour établir et publier la liste des clubs en infraction - situation définitive au 1^{er} juin 2017, ainsi que celle des clubs susceptibles de bénéficier d'un ou de deux joueurs mutés supplémentaires.

✓ La Commission a examiné chacun des dossiers avec le souci de prendre en considération les difficultés rencontrées tant par certains arbitres que par les clubs.

En informant clairement les clubs en infraction ou susceptibles de le devenir, des problèmes qu'ils risquent d'encourir, la Commission s'applique à alerter les clubs concernés des conséquences tant juridiques que financières qui en découleront.

✓ La Commission ne saurait trop recommander à nouveau aux clubs de prendre connaissance avec vigilance des P V publiés en temps opportun sur le site du District ARTOIS et de vérifier l'assiduité et le bon suivi des désignations de leur (s) Arbitre (s).

Le Président de la Commission :

Ottorino DI BERNARDO



COMMISSION TECHNIQUE

RAPPORT D'ACTIVITES - SAISON 2016/2017

DETECTION SELECTION

U13 – 1ere PHASE

Jeudi 20 octobre 2016 à ARRAS PTT :

54 joueurs présents - 20 retenus

Intervenants : FROMONT Boris - PETIT Freddy - THERET Jonathan - BARREZ André

CTD : GONCALVES Franck

Vendredi 21 octobre 2016 à VENDIN les VIEIL :

34 joueurs présents - 9 retenus

Intervenants : BARREZ André - OLIN Kevin

CTD : GONCALVES Franck

Lundi 24 octobre 2016 à LIEVIN OLYMPIQUE :

44 joueurs présents - 12 retenus

Intervenants : VEZILLIER Jérémy - TOUSART Stéphane - THERET Jonathan - BARREZ André

CTD : GONCALVES Franck

Mercredi 26 octobre 2016 à BRUAY LABUISSIERE :

80 joueurs présents - 25 retenus

Intervenants : RAPPEZ Marius - VEZILLIER Jérémy - BARREZ André – PETIT Freddy - 2 éducateurs de clubs : LUCZAK Anthony et ANZALLO Angelo

CTD : GONCALVES Franck

Vendredi 28 octobre 2016 à ROUVROY :

40 joueurs présents - 12 retenus

Intervenants : FROMONT Boris - DUVANT Mathieu - DUBOIS Florian - BARREZ André - HAYART Antoine (en formation BEF)

CTD: GONCALVES Franck

U13 – 2eme PHASE

Mercredi 15 février 2017 à LIEVIN OLYMPIQUE :

42 joueurs présents - 16 retenus

Intervenants : TOUSART Stéphane - BARREZ André

CTD : GONCALVES Franck

Jeudi 16 février 2017 à LIEVIN OLYMPIQUE :

40 joueurs présents - 14 retenus

Intervenants : FROISSART Jean Claude - ZEGGAI Mimoun - MARECHAL Philippe - BARREZ André

CTD : GONCALVES Franck

Mercredi 22 février 2017 à LIEVIN OLYMPIQUE :

40 joueurs présents - 16 retenus

Intervenants : DUBOIS Florian - RAPPEZ Marius - CUISINIER Antoine - BARREZ André

CTD : GONCALVES Franck

Mardi 11 avril 2017 à OIGNIES :

Finale Départementale sur une journée : 46 joueurs présents

Matin : Jeux d'entraînement + Tests

Après Midi : Matches : 3 équipes 16 joueurs +1 gardien retenu pour le concours départementale
62 Pole Espoir le 11 avril 2017

Intervenants : BLONDEL Grégoire - TOUSART Stephan - FROMONT Boris - MARECHAL Philippe - BARREZ André - ZEGGAI Mimoun (après-midi)

CTD : GONCALVES Franck

Samedi 11 avril 2017 :

Concours Pôle Espoir Lievin

Intervenants : CUISINIER Antoine - BARREZ André

U14 – 1ere PHASE

Mercredi 28 septembre 2016 à BARLIN :

41 joueurs présents - 16 retenus

Intervenants : VEZILLIER Jérémy - BARREZ André

Mercredi 28 septembre 2016 à NEUVILLE :

34 joueurs présents - 12 retenus

Intervenant : THERET Jonathan

CTD: GONCALVES Franck

U14 – 2eme PHASE

Mercredi 12 octobre 2016 à VENDIN le VIEIL :

39 joueurs présents - 18 retenus pour le stage départemental

Intervenants : TOUSART Stephan - THERET Jonathan - FROISSART Jean Claude - BELLA Chouki - FROMONT Boris - BARREZ André

CTD : GONCALVES Franck

Du 31 octobre 2016 au 2 novembre 2016 – Stage Départemental LE PORTEL:

18 joueurs

Intervenants : SVELON Quentin - DUBOIS Florian - CUISINIER Antoine – BARREZ André (le 2 novembre)

Mercredi 29 mars 2017 – Match de préparation à LIEVIN OYMPIQUE :

18 Joueurs présents

Intervenants : CUISINIER Antoine - BARREZ André

Mercredi 26 avril 2017 – Match de préparation contre U14 du RC LENS à LA GAILLETTE

U15

Mercredi 9 novembre 2016 à CALONNE LIEVIN :

30 joueurs présents - 12 retenus

Intervenant : BARREZ André

CTD : GONCALVES Franck

Préparation Inter ligues

FUTSAL

Sélection U15

Tour 1 à LENS - Février 2017 : 22 joueurs

Tour 2 à LA BASSEE - Février 2017 : 16 joueurs

Interdistrict U15 Futsal : mercredi 8 Mars à LA BASSEE.

Sélection U18

[Tour 1 à BARLIN - Novembre 2016](#) : 34 joueurs

[Tour 2 à LA BASSEE - Février 2017](#) : 20 joueurs

[Interdistrict U18 Futsal le mercredi 8 Mars à LA BASSEE.](#)

FORMATION des EDUCATEURS

SEPTEMBRE 2016 :

[Module Seniors à GONNEHEM](#) : 12 candidats

OCTOBRE 2016

[Module U11 à BUCQUOY](#) : 20 stagiaires

[Module U7 à SALLAUMINES](#) : 21 Stagiaires

NOVEMBRE 2016

[Module U13 à GRENAY](#) : 26 Stagiaires

FEVRIER 2017

[Module Futsal à LA BASSEE](#) : 14 Stagiaires

MARS 2017

[Module U15 à BIACHE](#) : 24 Stagiaires

AVRIL 2017

[Module U9 à ROUVROY](#) : 29 Stagiaires

[Module U13 à ROUVROY](#) : 28 Stagiaires

MAI 2017

[Module U17 à HARNES](#) : 18 Stagiaires

Je remercie les clubs pour le prêt de leurs installations ainsi que tous les éducateurs présents lors des rassemblements de détection ou de formation.

Le Président de la Commission :
Jean DENEUVILLE.

Le CTD :
Franck GONCALVES.

Le Secrétaire de la Commission :
André BARREZ.



COMPTE RENDU D'ACTIVITE VETERANS

RAPPORT D'ACTIVITES - SAISON 2016/2017

✓ Le District et la commission des Vétérans remercient les clubs d'avoir respecté et contribué à la réussite du championnat 2016 - 2017.

✓ 95 Equipes se sont engagées en championnat à 11, réparties en deux niveaux

Niveau 1 : composé de 46 équipes réparties en 6 poules :

- › 2 jouant le Samedi : poules A et B - La poule A composée de 9 équipes et la poule B de 7 équipes.
- › 4 poules jouant le dimanche : Poules C – D – E et F - Les poules C et D composées de 8 équipes et les poules E et F de 7 équipes.

Niveau 2 : composé de 54 équipes réparties en 7 poules :

- › 3 jouant le Samedi : Poules G – H et I - 2 de ces poules étaient composées de 8 équipes et une de sept.
- › 4 poules jouant le dimanche : Poules J - K – L et M - 3 de ces poules comprenaient 8 équipes et une poule à 7 équipes.

✓ Depuis la saison 2010 – 2011 le championnat vétérans fait partie intégrante des championnats de notre District. L'engagement pris par les clubs et le District à l'Assemblée Générale d'ARRAS est respecté suivant les règlements généraux du District. Merci à Tous.

✓ Vétérans à 7 :

› Trois poules de 12 équipes se sont rencontrées tout au long de cette saison, ce qui a permis aux anciens de pratiquer leur sport favori.

› La commission a fait la demande au Bureau et Comité Directeur, pour la création d'une coupe, ce qui a permis de donner un peu de piment à nos compétitions
Cette coupe est la Coupe d'Artois loisirs vétérans à 7

✓ Les Trois finales de coupes se sont déroulées

Au stade d'**HENIN BEAUMONT** - Stade R. DELABRE N°1 le Samedi 17 juin 2017 :

Les 350 supporters ont assisté aux matchs suivants :

Coupe **d'ARTOIS Vétérans à 7** : Olympique Liévin / USA Arleux - Victoire d'**USA ARLEUX**

Coupe **LOYEZ** : USO Lens / ES Saint Laurent - Victoire d'**ES SAINT LAURENT**

Coupe **d'ARTOIS Vétérans à 11** : US Rouvroy / US Biache - Victoire d'**US BIACHE**

Le Responsable Vétérans

Gérard DEBONNE



BILAN COMPTE de RESULTAT

BILAN AU 30 JUIN 2017

ACTIF	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/17
ACTIF IMMOBILISE			
Logiciel	914,18	914,18	0
Terrain	43 843,00		43 843,00
Immeuble	394 593,30	367 068,77	27 524,53
Aménagement des constructions	16 827,51	14 417,25	2 410,26
Installations techniques, matériel industriel	6 547,17	5 678,55	868,62
Aménagements divers	1 636,13	1 636,13	0
Mobilier et matériel de bureau	83 245,34	76 457,45	6 787,89
<u>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</u>	547 606,63	466 172,33	81 434,30
ACTIF CIRCULANT			
Clubs débiteurs	13 872,78		13 872,78
Clubs douteux	2 141,92	1 050,96	1 090,96
Autres débiteurs	19 397,50		19 397,50
Obligations	493 000,00		493 000,00
Livrets	533 732,11		533 732,11
Banque	52 718,81		52 718,81
Caisse	326,95		326,95
Charges constatées d'avance	2 787,75		2 787,75
<u>TOTAL ACTIF CIRCULANT</u>	1 117 977,82	1 050,96	1 116 926,86
<u>TOTAL ACTIF</u>	1 665 584,45	467 223,29	1 198 361,16

PASSIF	Net au 30/06/17
CAPITAUX PROPRES	
Fonds associatif	323 071,03
Réserves	584 961,94
Résultat de la période	45 210,25
Subventions d'investissement	19 687,60
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES</u>	972 930,82
PROVISIONS	
Provisions pour risques	39 743,00
Provisions pour fonds mutualisé	20 662,00
Provisions pour remise en état de l'immeuble	36 233,64
Fonds dédiés	18 000,00
<u>TOTAL PROVISIONS</u>	114 638,64
DETTES	
Clubs créditeurs	10 740,59
Dettes fournisseurs	17 081,26
Dettes membres	7 310,89
Dettes fiscales et sociales	72 106,96
Autres créditeurs	3 552,00
<u>TOTAL DETTES</u>	110 791,70
<u>TOTAL PASSIF</u>	1 198 361,16

CHARGES	2016/17
Imprimés officiels	1 101,91
Energie	5 769,00
Fournitures, entretien, petit outillage	2 379,74
Fournitures administratives	11 113,71
Achats équipements et récompenses	30 073,68
Achats livres	8 750,00
ACHATS	59 188,04
Location copieur	7 716,04
Location machine à affranchir	773,93
Locations diverses	3 376,10
Entretien et réparations	3 402,57
Maintenance	3 454,11
Assurance multirisques	1 059,77
Documentations - Abonnements	275,80
Personnel prêté à l'Association	864,35
Honoraires	3 704,00
Publicité - Relations publiques	1 212,10
Transports de biens et de personnes	1 380,00
Gestion des Commissions	75 310,50
Missions - Réception	10 654,27
Frais postaux + collecte courrier	11 428,73
Télécommunications. NT	4 256,52
Services bancaires	278,71
Cotisations - Organisations diverses	50 494,19
Services extérieurs divers	12 920,31
AUTRES CHARGES EXTERNES	192 562,00
Impôts, taxes et versements assimilés	3 319,25
IMPOTS, TAXES, VERS.ASSIMILES	3 319,25
Rémunération du personnel & Ind.diverses	191 189,59
Charges sociales	83 970,04
CHARGES DE PERSONNEL	275 159,63
Dotations aux amortissements sur immobilisations	24 275,33
Dotations aux provisions d'exploitation	5 332,00
Dotations aux provisions pour travaux sur immeuble	22 919,87
Dotations aux provisions des actifs circulants	1 050,96
DOTATIONS AMORT. & PROVISIONS	53 578,16
Autres charges	19 871,96
Pertes sur créances irrécouvrables	3 108,94
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22 980,90
Droits de garde sur titres	240,00
CHARGES FINANCIERES	240,00
Dotations aux amortissements	0,00
Subvention accordée	300,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	300,00
TOTAL CHARGES	607 327,98

PRODUITS	2016/17
Engagements	59 587,00
Candidatures arbitres	7 645,00
Tournois	2 653,00
Produits des activités annexes	1 000,00
DROITS	70 885,00
Ventes livres	9 396,91
VENTES	9 396,91
Amendes Coupes et Championnat	124 620,40
Réserves - Appel	3 187,00
AMENDES	127 807,40
Coupes	17 872,00
Dérogations	1 304,00
REDEVANCES	19 176,00
Subventions diverses	6 696,60
Subventions Ligue	209 052,00
Subventions Ligue Promo Foot	1 672,60
Subventions Ligue Contrat Objectif	59 532,00
Subventions FFF	7 700,00
Subventions Comité Départemental	48 316,30
Subventions Service civique	1 786,66
Subventions Conseiller technique	44 000,00
Subventions Conseiller foot animation	19 000,00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	397 756,16
Transfert de charges	2 512,00
Autres produits	223,73
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 735,73
Revenus des placements	16 598,50
Produits financiers	1 288,02
PRODUITS FINANCIERS	17 886,52
Quote part des subventions	6 894,51
PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 894,51
TOTAL PRODUITS	652 538,23
RESULTAT DE L'EXERCICE	45 210,25



MODIFICATIONS aux REGLEMENTS GENERAUX

MODIFICATIONS APORTEES AUX REGLEMENTS GENERAUX

ANNEXE 1 AU REGLEMENT INTERIEUR : DEROGATIONS

Article 4 : Délais

Toute modification ou programmation décidée par le responsable de la compétition doit être indiquée sur le site du district et dans les agendas 10 jours avant la date fixée (y compris pour les matches de coupe)

Toute demande de modification doit être transmise par le correspondant footclubs au plus tard :

- › 5 jours à l'avance soit le lundi minuit pour les matches du week-end suivant ou par exemple le vendredi minuit pour les matches du mercredi suivant sauf pour les rencontres du football d'animation et les rencontres de jeunes des divisions D2, D3 et D4
- › Le jeudi minuit pour les rencontres du football d'animation et les rencontres de jeunes des divisions D2, D3 et D4 mais les demandes doivent recevoir une réponse du club adverse avant le vendredi 10 heures

Toute demande n'obtenant pas de réponse 48 heures avant la rencontre, sauf pour le football d'animation et les jeunes des divisions D2, D3 et D4, doit être considérée comme rejetée.

Article 5 : Demandes exceptionnelles

Sont considérées comme exceptionnelles et admises comme telles les demandes tardives pour des causes fortuites non imputables au club demandeur. Toute demande n'entrant pas dans ce cadre sera refusée et une amende égale au quadruple du droit normal sera imputée au club demandeur.

Toutefois, les changements de terrains pouvant être la conséquence d'une décision municipale et parvenant en dehors du délai fixé à l'article 4 sont traités dans les conditions décrites à l'annexe 17, article 12, pour les remises partielles.

Règlements Généraux - Article 36 :

Catégories d'âge des joueurs

Règlements Généraux - Article 40 : certificat médical

~~Le contrôle médical est annuel.~~ Le certificat médical de non contre-indication à la pratique du football est valable pour une durée de 3 ans. Ce principe n'est toutefois applicable que si les 2 conditions suivantes sont respectées pendant toute cette période de **3 ans** :

- › L'intéressé doit conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre
- › L'intéressé doit répondre chaque saison à un questionnaire de santé et attester sur la demande de licence d'une réponse négative à toutes les questions

La délivrance d'un nouveau certificat médical est obligatoire :

- › Pendant cette période de 3 saisons si l'une des 2 conditions n'est pas respecté. Dans tous les cas, à l'issue de cette période de 3 saisons

Règlements Généraux Article 81 : Pyramide des compétitions

Les championnats seniors comportent les divisions suivantes :

- › D1 à D7, D1 étant le niveau le plus élevé
- › Une division D8 est susceptible d'être mise en place en fonction du nombre d'équipes engagées au niveau D7

Les championnats jeunes comportent les divisions suivantes :

- › Pour les U15 et U18
- › D1 à D4, D3 correspondant au niveau 1 et D4 au niveau 2

Lorsque dans une catégorie le nombre de groupes à mettre en place en D4 (Niveau 2) est supérieur à 5, des groupes de D5 (niveau 3) sont créés à partir des épreuves préliminaires organisées en septembre de manière à conserver 3 groupes de 10 équipes en D4 (Niveau 2)

Pour les U14 et U16

D1

Ces championnats se déroulent par matches aller et retourLes challenges U13 et U11 peuvent comporter plusieurs niveaux qui ne sont pas hiérarchiques, excepté le niveau D1 en U13

Article 83 : Obligations des clubs

D1 à D4

4 équipes décomposées en 2 équipes seniors au moins et 2 équipes jeunes ou féminines au moins

Article 84 Demandes de dérogation

Toute demande de dérogation doit respecter les prescriptions fixées par footclubs. La demande initiale doit être établie au plus tard 5 jours avant la date de la rencontre, et la réponse du club adverse doit parvenir au plus tard 3 jours avant la rencontre. La réponse du district (positive ou négative) intervenant 2 jours avant la rencontre ; ces dispositions ne s'appliquent pas au football d'animation et aux compétitions jeunes des divisions D2 à D4 pour lesquelles les délais de 5 et 3 jours sont ramenés au jeudi minuit pour les rencontres du week end, la réponse du club adverse devant intervenir avant le vendredi 10 heures

Toute demande de dérogation est soumise à la perception d'un droit fixé au barème financier, sauf pour les niveaux 2 et 3 en U13 et toutes les rencontres U11.

Les demandes doivent, sauf cas exceptionnel justifié, obligatoirement concerner une date antérieure à la date prévue au calendrier ou au programme des matches remis.

Une dérogation n'est valable que pour la date pour laquelle elle a été demandée ; en cas de remise ou de report de la rencontre elle doit être renouvelée.

Les coups d'envoi des matches des 2 dernières journées sont fixés le même jour, à la même heure, sauf dérogation de la commission avec l'accord des 2 clubs et sous réserve que les clubs en présence ne soient pas concernés par l'accession ni la relégation en division inférieure. Toute modification résultant d'une entente entre les clubs, en dehors du respect de la procédure reprise peut entraîner la perte du match par forfait pour les 2 équipes.

Article 113bis : Feuille d'arbitrage informatisée (FMI)

Une telle feuille est établie obligatoirement pour toute rencontre officielle de football excepté le football d'animation, sauf en cas d'impossibilité technique ou matérielle qui devra être justifiée. La commission compétente examine les non-utilisations et prend les mesures qu'elle estime nécessaires sans s'interdire de donner match perdu à l'équipe ou au club qui n'aurait pas pris les mesures utiles pour respecter l'obligation. Les sanctions encourues (sportives et financières) figurent au barème financier. Une feuille de match papier doit être tenue à disposition pour pallier toute impossibilité d'utilisation de la FMI.

Les utilisateurs doivent se conformer, pour la tenue du document, aux instructions fournies, au mode d'emploi de la tablette et à l'application dédiée pour l'inscription des joueurs et des personnes prenant place sur le banc de touche. Les données concernant ces rencontres doivent impérativement être récupérées par synchronisation entre la tablette et les serveurs fédéraux.

Les utilisateurs fournis par les clubs doivent avoir suivi la formation dispensée et disposer des codes nécessaires. La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de signature de la FMI par leur représentant.

Le club recevant (ou celui identifié comme tel) doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI au risque de se voir appliquer les mesures prévues au 1^{er} alinéa ci-dessus. Par ailleurs il doit mettre à disposition une tablette en état de fonctionnement pendant la durée de la partie et synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match sous peine de sanction.

Les clubs ont la possibilité de préparer leur composition d'équipe les jours précédant le match

Le jour du match, chaque club vérifie, renseigne et/ou modifie sa composition d'équipe dans la tablette, puis valide cette composition. Les informations validées engagent la responsabilité de chacun des clubs concernés. Les licences sont consultables sur la tablette par les 2 équipes et l'arbitre, la vérification des licences s'effectuant dans les conditions réglementaires.

La signature de l'arbitre bloque de manière définitive toutes les indications portées sur la FMI

Le club recevant doit transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre.

Toute forme d'alerte informatique à destination des utilisateurs de la FMI est fournie à titre purement informatif et indicatif, sans valeur juridique contraignante. L'absence d'alerte lors de la préparation de la FMI n'exonère pas le club fautif de sa responsabilité en cas d'infraction.

La mention du tirage au sort de l'arbitre, en cas d'absence de l'arbitre désigné ou pour les matches sans arbitre désigné, doit figurer dans l'espace « Réserves d'avant match ».

Article 193 : Non-paiement des sommes dues

Le non-paiement par les membres des comités des clubs des sommes dues à la fédération et aux organismes dépendants d'elle peut entraîner leur radiation. La régularisation des sommes dues au district par les clubs doit intervenir au 31/12 et au 30/6 de chaque saison. Toute somme non régularisée 15 jours après ces dates est majorée de 10%.

Tout club en infraction le 30 Juin et n'ayant pas régularisé sa situation le 15 Juillet est susceptible de voir sa demande d'engagement refusée.

Annexe 4 : Règlement disciplinaire

Le texte a été complètement réécrit pour être en concordance avec le décret 2016-1054 du 1^{er} Aout 2016

Les principales modifications sont les suivantes :

- › Délai de convocation ramené de 15 jours à 7 jours
- › Délai d'appel ramené de 10 jours à 7 jours

- › Délai maximum pour statuer
 - En 1^{ère} instance, ramené de 3 mois à 10 semaines
 - En appel ramené de 6 mois à 4 mois
- › Restitution du rapport d'instruction : ramené de 2 mois à 6 semaines
- › Transmission des actes de procédure par courrier électronique

Annexe 5 : Barème disciplinaire

Mis en conformité avec les barèmes FFF et Ligue

Annexe 6 : Barème financier

Non-utilisation de la FMI

En cas d'implication flagrante dans la non utilisation d'une feuille de match informatisée la commission de gestion des litiges peut être amenée à prendre les sanctions suivantes à partir de la 7^{ème} rencontre suivant la mise en application de la FMI dans la division concernée :

- › 1^{ère} infraction : moins 1 point avec sursis et 100€ d'amende
- › 2^{ème} infraction : moins 2 points (dont 1 par révocation du sursis) et 100€ d'amende
- › 3^{ème} infraction : moins 4 points et 100€ d'amende
- › 4^{ème} infraction : Mise hors compétition

Forfaits lors des 3 dernières journées quel que soit le nombre de forfaits enregistrés auparavant

- › Seniors (D1, D2, D3) : 100€
- › Seniors (autres), féminines seniors et futsal : 60€
- › Jeunes : 60€
- › L'amende forfait général est perçue en supplément si le forfait est le 3^{ème} ou le 4^{ème} selon le cas

Annexe 7.4 B Vétérans à 7

Article 6 :

Les rencontres sont arbitrées par un membre licencié du club recevant. Elles ont une durée de 2 périodes de 35 minutes. Chaque équipe est composée de 7 joueurs dont 1 gardien de but et de 3 remplaçants. Les titulaires remplacés deviennent remplaçants.

Annexe 7.5 Football d'animation

Article 3

Critérium Artois U10/U11, U12/U13

Les règles énoncées ci-dessous s'appliquent aux 2 catégories à l'exception des dispositions particulières relatives aux U12/U13 reprises aux articles 11 et 12 ci-après

Cette compétition se déroule en 3 phases, le samedi après-midi (des groupes peuvent être créés le samedi matin en U11). Les demandes de dérogations doivent respecter les dispositions prévues dans footclubs. Chaque catégorie comporte 3 niveaux en U13 et 4 niveaux en U11 déterminés à partir de l'engagement des clubs, sachant que la commission est susceptible de devoir adapter la composition des poules.

La date limite d'engagement est fixée au 15 Aout ; les équipes s'engageant après cette date encourent le risque de se trouver dans un niveau différent de leur choix et d'avoir à parcourir des distances plus longues.

Les clubs s'engagent en fonction de leur effectif et de sa valeur.

En U10/U11 dans l'un des 4 niveaux proposés, sachant qu'en fonction du nombre d'équipes engagés et de leur répartition géographique la commission se réserve la possibilité d'adapter les demandes.

En U12/U13 dans l'un des 3 niveaux proposés, sachant qu'en fonction du nombre d'équipes engagées la commission se réserve la possibilité d'adapter les demandes. Lors de la phase 3, des poules préligue (D1) (en fonction des résultats des phases 1 et 2) seront constituées pour déterminer les accédants en U14 Ligue.

Le nombre d'équipes par poule sera déterminé par la commission en fonctions des engagements des clubs.

Les critères U10/U11 et U12/U13 sont organisés en 3 phases :

- › Phase 1, dite de brassage de septembre aux vacances de Toussaint
- › Phase 2, Novembre/Décembre
- › Phase 3, à partir de mi-février

Article 11 Dispositions particulières applicables au niveau 1 des U12/U13

Seules les équipes 1 sont admises à ce niveau en fonction des engagements, étant donné que priorité sera donnée aux clubs ayant eu une équipe en Préligue ou D1 lors de la saison précédente. Les équipes 2 et 3 seront regroupées dans des groupes particuliers pour jouer entre elles.

En phase 1 des groupes de 4 équipes seront constitués, les équipes se rencontrant par matchs aller-retour. Les résultats et les classements paraîtront sur le site du district.

Pour la phase 2, les équipes seront réparties en 6 groupes de 4 équipes en fonction de leurs résultats de la phase 1. Ces 24 équipes seront les premiers de chaque groupe, les meilleurs seconds et si besoin les meilleurs troisièmes (déterminés selon l'annexe 14, article 3.3.2 en prenant en compte les **matches disputés** entre les 3 premiers des groupes concernés), les équipes se rencontrant par matchs aller-retour. Les résultats et les classements paraîtront sur le site du district.

Les équipes ayant terminé à la suite des équipes retenues seront réparties en poules de 4 équipes avec les équipes 2 et 3, ainsi qu'éventuellement avec des équipes du niveau 2 à la discrétion de la commission.

Article 12 : Compétition Préligue (ou D1) phase 3

A l'issue de la phase 2, les premiers et deuxièmes de chacun des 6 groupes seront répartis en 2 poules de 6 équipes comprenant chacun 3 premiers et 3 seconds qui se rencontreront par matchs aller-retour avec publication des résultats et des classements sur le site du district.

Avant le début de la phase 3 les équipes retenues pour la D1 (préligue) devront s'engager à évoluer en U14 Ligue la saison suivante en cas de qualification pour cette compétition, à défaut elles seront remplacées par le (ou les) suivant de la phase 2.

Les dispositions de l'alinéa 2 de l'article 9 sont évidemment applicables.

Sont qualifiés pour participer au championnat de Ligue U14 de la saison suivante : Les 3 premiers de chaque groupe si 6 équipes accèdent en ligue et les 4 premiers si 8 équipes accèdent en ligue. Le meilleur 4^{ème} déterminé comme indiqué à l'annexe 14, article 3.3.2 en prenant en compte les matchs disputés contre les 3 premiers de leur groupe si 7 équipes accèdent et le meilleur 5^{ème} si 9 équipes accèdent.

Toutes les autres équipes participent à la phase 3 dans des groupes de niveaux 1 ou 2 constitués à partir des résultats des phases 1 et 2.

Les équipes ayant participé au niveau préligue et non admises en ligue prennent place en priorité en D1 U14 la saison suivante.

Annexe 7.6A Championnat féminin à 11

Article 7 : Les engagements doivent respecter les règles propres à chaque district avec transmission d'une copie au District Artois pour le 15 juillet de la saison en cours.

Au 31 décembre de la saison en cours, les clubs engagés doivent justifier :

D1, D2 :

- L'engagement d'une équipe au moins dans le championnat féminin (U12F à U19F) de ligue ou de district et de terminer la saison avec cette équipe
- Disposer d'une école de football féminin comptant au moins 12 licenciées (U6F à U11F) dont une équipe participe à au moins 8 plateaux

Dérogation possible pendant 2 ans pour les clubs accédants, sur demande à la Commission féminine. En cas d'infraction à l'article 7 constatée en fin de championnat :

Retrait de points au classement :

- Moins 3 points par obligation

Annexe 8 Les forfaits, la cotation

Article 8 : A l'occasion des rencontres de championnat la cotation est établie comme suit :

Match gagné	3 points
Match nul	1 point
Match perdu sur le terrain	0 point
Match perdu par forfait	-1 point

Annexe 3 : Montées, descentes

Article 3 : les montées

3.2.2 :

Si une équipe abandonne ses droits à la montée ; dans un tel cas cette équipe ne peut prétendre à accéder en division supérieure la saison suivante. Une équipe abandonnant ses droits et remplacée par celle qui la suit au classement du groupe concerné jusqu'à la 4^{ème} place. Ces dispositions s'appliquent également chez les jeunes (accession de D1 U14 à R2 U15, de D1 U15 à R2 U16, de D1 U17 à R2 U18, de D1 U18 à R1 U19). L'accession de D1 U13 à Ligue U14 n'est pas concernée.

Annexe 17 remise de matches

Article 7 :

En vertu de la mission de service public qui lui est conférée par la loi n° 84.610 du 16 Juillet 1984, le district prend en considération les arrêtés municipaux répondant aux conditions suivantes :

- › Désignation dans l'arrêté de la période d'interdiction, du (ou des) terrains concernés et éventuellement des périodes pendant lesquelles l'arrêté est suspendu pour permettre le déroulement d'une rencontre
- › Présence du cachet du club ou d'une mention concernant l'avis au club local
- › Signature du Maire ou de l'élu détenant la délégation
- › Réception au district, par Fax ~~exclusivement~~, **Courriel ou courrier émanant de la mairie** au plus tard
 - . Le mercredi à 9h 00 pour les rencontres du mercredi
 - . Le jeudi à 9h 00 pour les rencontres du jeudi
 - . Le vendredi à 12h 00 pour les rencontres du week end

La validité d'un arrêté municipal ne saurait excéder un week end



VCEU

CHAMPIONNATS SENIORS

- › Date d'application souhaitée : immédiate
- › Transition 2017/2018 et 2018/2019
- › Annexe 7.1 des Règlements Généraux
- › Nouvel article 10 (provisoire)
- › Mesures transitoires pour la D1 consécutives à l'aménagement des championnats de Ligue.

A l'issue de la saison 2017/2018

- › Si le nombre de descentes de ligue en district est au plus égal à 3 : La D1 reste à 12 équipes ce qui est peu probable dans la mesure où le total des descentes de Ligue dans les 7 districts sera de 52
- › Si le nombre de descentes de ligue est supérieur à 3 sans excéder 8 : La D1 sera composée de 14 équipes
- › Si le nombre de descentes de Ligue est supérieur à 8 sans excéder 10 : La D1 sera composée de 2 groupes de 10 équipes
- › Si le nombre de descentes de ligue est supérieur à 10 : La D1 sera composée de 2 groupes de 12 équipes

D1

Nombre d'équipes	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Montées en Ligue	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Descentes de Ligue	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Montées de D2	6	5	4	3	4	4	4	3	3	6	5	7
Descentes en D2	2	2	2	2	2	3	4	4	5	3	3	2
Nombre d'équipes	12	12	12	12	14	14	14	14	14	20	20	24

D2

Nombre d'équipes	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Montées en D1	6	5	4	3	4	4	4	3	3	6	5	7
Descentes de D1	2	2	2	2	2	3	4	4	5	3	3	2
Montées de D3	6	6	6	5	5	4	4	3	3	5	5	7
Descentes en D3	2	3	4	4	3	3	4	4	5	2	3	2
Nombre d'équipes	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24

D3

Nombre d'équipes	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36
Montées en D2	6	6	6	5	5	4	4	3	3	5	5	7
Descentes de D2	2	3	4	4	3	3	4	4	5	2	3	2
Montées de D4	8	8	8	7	6	5	4	4	4	7	7	8
Descentes en D4	4	5	6	6	4	4	4	5	6	4	5	3
Nombre d'équipes	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36

D4

Nombre d'équipes	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48
Montées en D3	8	8	8	7	6	5	4	4	4	7	7	8
Descentes de D3	4	5	6	6	4	4	4	5	6	4	5	3
Montées de D5	10	10	10	10	10	10	10	9	8	10	10	10
Descentes en D5	6	7	8	9	8	9	10	10	10	7	8	5
Nombre d'équipes	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48

D5

Nombre d'équipes	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Montées en D4	10	10	10	10	10	10	10	9	8	10	10	10
Descentes de D4	6	7	8	9	8	9	10	10	10	7	8	5
Montées de D6	12	12	12	12	12	12	12	11	10	12	12	12
Descentes en D6	8	9	10	11	10	11	12	12	12	9	10	7
Nombre d'équipes	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60

D6

Nombre d'équipes	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72
Montées en D5	12	12	12	12	12	12	12	11	10	12	12	12
Descentes de D5	8	9	10	11	10	11	12	12	12	9	10	7
Montées de D7	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
Descentes en D7	10	11	12	13	12	13	14	15	16	11	12	9
Nombre d'équipes	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72

D7

Montées en D6	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
Descentes de D6	10	11	11	13	12	13	14	15	16	12	12	9

› A partir de la saison 2018/2019, le nombre de montées de district en ligue sera de 4, ce qui, pour des raisons sportives impose une D1 à 14 équipes.

› Le nombre de descentes de ligue en district sera de 32 pour les 7 districts, soit en moyenne 4 relégations.

› La nouveauté résidera dans l'obligation d'un écart de 2 divisions entre la A (ou la B) et la B (ou la C) en ligue, de ce fait

a) Si une équipe B termine entre la 1^{ère} et la 4^{ème} place en D1 :

Elle monte si la A opère ou monte en R1

Elle reste en D1 si la A opère en R2 ou R3

Elle descend si la A descend en district

b) Si une équipe B termine à une place lui assurant le maintien en D1

Elle est maintenue si la A opère en R2 ou R1, ou monte en R2

Elle est rétrogradée si la A opère ou est rétrogradée en R3

Elle descend si la A descend en district

c) Si une équipe B termine à une place assurant la relégation en D2

Elle est rétrogradée

Dans les cas a) et b) il est procédé à une montée supplémentaire de D2 en cas de relégation

Le nombre d'équipes en D1 résultera du tableau ci-après :

	Si D1 à 12	Si D1 à 14	2 groupes de 10	2 groupes de 12
Nombre de descentes de ligue inférieur ou égal à 6	D1 à 14	D1 à 14	D1 à 14	D1 à 14 ou 2 groupes de 10 (1)
Nombre de descentes de ligue entre 6 et 10	D1 à 14	D1 à 14	D1 à 14	2 groupes de 10
Nombre de descentes de ligue sup à 10	2 groupes de 10	2 groupes de 10	2 groupes de 10	2 groupes de 12



BUDGET PREVISIONNEL 2017/2018

<u>DEPENSES</u>	<u>Budget 2017/2018</u>	<u>RECETTES</u>	<u>Budget 2017/2018</u>
Achats récompenses - équipements	35 000,00	Engagements	56 000,00
Eau-électricité-petites fournitures	9 000,00	Mutuelle	4 000,00
Fournitures de bureau	11 000,00	Homologation tournois	3 000,00
Imprimés divers	2 000,00	Candidatures arbitres	8 000,00
Achat livres formation arbitres	9 000,00	Amendes	123 000,00
Location-Maintenance bureautique	12 000,00	Ventes livres formation arbitres	9 400,00
Entretien - nettoyage immeuble	20 000,00	Subvention Ligue	209 000,00
Travaux immeuble	36 000,00	Subvention conseiller technique	44 000,00
Assurance Immeuble et R.C	1 200,00	Subvention conseiller FA	19 000,00
Documentations	500,00	Subvention fédérale	68 000,00
Honoraires Commissaire aux comptes	5 000,00	Comité Départemental	41 000,00
Relations publiques	1 500,00	Recettes coupes	18 000,00
Gestion des Commissions	72 000,00	Produits financiers	15 500,00
Missions - Réceptions - Organisations diverses	11 000,00		
Organisation Formation des arbitres	9 000,00		
Organisation Soirée des récompenses	12 000,00		
Formation dirigeants à la FMI + Assistance	6 000,00		
Organisation "Rentrée du Foot"	4 000,00		
Frais postaux	12 000,00		
Téléphone - Internet	5 000,00		
Salaires bruts	210 000,00		
Charges fiscales et sociales	98 700,00		
Retour sur licences	19 000,00		
Dotation Foot en milieu scolaire	17 000,00		
<u>TOTAL DEPENSES</u>	<u>617 900,00</u>	<u>TOTAL RECETTES</u>	<u>617 900,00</u>



***MEDAILLES et PLAQUETTES de
RECONNAISSANCE***

MEDAILLES de RECONNAISSANCE

DUCHEMIN Elisabeth
FALBIERSKI Denis
DUMETZ Patrick

***COS MARLES les MINES
ES ALLOUAGNE
ES ALLOUAGNE***

PLAQUETTES de RECONNAISSANCE

REGNIER Jacques
BENS Francis

***COS MARLES les MINES
COS MARLES les MINES***



***CHAMPIONS
TROPHEE COUPE de FRANCE***

CHAMPIONS

Seniors

Excellence
Promotion Excellence
Première Division
Promotion Première Division
Deuxième Division
Promotion Deuxième Division
Troisième Division

US NOYELLES sous LENS
USO LENS
US LESTREM
EC MAZINGARBE
ES ANGRES
STADE BETHUNE (c)
US RIVIERE

Vétérans à 11

Niveau 1

CAR. BILLY MONTIGNY
US ROUVROY
FC LA COUTURE

Niveau 2

Vétérans à 7

USA ARLEUX

Féminines

Excellence
A 7
Futsal

SC SAINT NICOLAS
ASSB OIGNIES
FF BRUAY LA BUISSIERE

Futsal

Excellence
Promotion Excellence
Première Division

FS LIBERCOURT
AFC NOEUX LES MINES
AVION SC DES SOURDS

U18

Préligue
Excellence
Niveau 1
Niveau 2

USO BRUAY LA BUISSIERE
US SAINT POL
US ANNEZIN
OLYMPIQUE VENDIN

U16

Préligue
Challenge

US VIMY
AS BEAURAINS

U15

Préligue
Excellence
Niveau 1
Niveau 2

US ROUVROY
AJ ARTOIS
JS ECOURT
US BEUVRY

U15 à 8

AAE EVIN

U15 Féminines à 8

Niveau 1
Niveau 2

FC LILLERS
FC MONTIGNY

U14

Préligue

RC LENS**U13****STADE BETHUNE****EXPLOITS (aucun match perdu)****Seniors**Excellence
Deuxième Division**US NOYELLES sous LENS
ES ANGRES****Vétérans à 11 :**

Niveau 2

**FC LA COUTURE
ESP. CALONNE LIEVIN****U18**Préligue
Niveau 1
Niveau 1
Niveau 2**USO BRUAY LA BUISSIERE
US ANNEZIN
AS COURRIERES
AS CAUCHY A LA TOUR****U15**Excellence
Niveau 1**STADE BETHUNE
US CHTS AVION****SUPER EXPLOITS (tous les matchs gagnés)****Vétérans**

Niveau 1

**CAR. BILLY MONTIGNY
US ROUVROY****U15**

Niveau 2

US BEUVRY**U14**

Préligue

RC LENS**MEILLEUR PARCOURS en COUPE de FRANCE****OS ANNEQUIN**